Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE GIGNY-SUR-SAÔNE

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D 212-6 du code forestier"

2023 - 2042

Département :	71 – Saône-et-Loire
Surface retenue pour la gestion :	289,04 hectares
Altitudes extrêmes :	173 m - 180 m
Révision d'aménagement	
Schéma régional d'aménagement :	Bourgogne

Office National des Forêts

SOMMAIRE

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE GIGNY-SUR-SAONE . 3

1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN 5

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT 5
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement 5
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions 6
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces 7
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS 9
1.2.1 Description du milieu naturel 9
A - Topographie et hydrographie 9
B - Conditions stationnelles 10
1.2.2 Description des peuplements forestiers 12
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt 12
B - État du renouvellement 14
C - Inventaires réalisés 15
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET 17
1.3.1 Production ligneuse 17
A - Volumes de bois produits 17
B - Desserte forestière 19
1.3.2 Fonction écologique 20
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau) 23
A - Accueil et paysage 23
B - Ressource en eau potable 23
1.3.4 Protection contre les risques naturels 24

2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS 25

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION 25
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE 26
2.2.1 Traitements retenus 26
2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité 27
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT 28
2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts a suivi surfacique du renouvellement 28
2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement 30
2.3.3 Taillis et taillis sous futaie 30
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION 31
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques 31
A - Constitution des groupes d'aménagement 31
B - Constitution de divisions 33
2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires 33
2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles 33
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2023 - 2042 34
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS 34
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE 34

A - Documents de référence à appliquer....34
B - Coupes....35
C - Desserte....40
D - Travaux sylvicoles....40
2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE....42
A - Biodiversité courante....42
B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles) 42
C - Réserves biologiques et réserves naturelles....42
D - Documents techniques de référence....42
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET....43
A - Accueil et paysage....43
B - Ressource en eau potable....44
C - Chasse – Pêche....44
D - Pastoralisme....45
E - Affouage et droits d'usage....45
F - Richesses culturelles....45
2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS....46
A - Actions relevant de la sylviculture....46
B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)....46
2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET....46
A - Incendies de forêt....46
B - Déséquilibre sylvo-cynégétique....46
C - Crises sanitaires....47
D - Tassement des sols....47
2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES....47
A - Certification PEFC....47
B - Autres actions....47
2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB....47
2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier....49

3. RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI....50

3.1 RECAPITULATIFS....50
3.1.1 Volumes de bois à récolter....50
3.1.2 Estimation de la recette bois....51
3.1.3 Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel....52
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT....53

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE GIGNY-SUR-SAONE

Le contexte :

La forêt communale de Gigny-sur-Saône, d'une surface de 289,04 ha, se situe dans la région naturelle IFN n°327 « Vallée et plaine de la Saône et affluents ».
La forêt présente un relief peu marqué malgré quelques légères déclivités à l'intérieur des massifs, caractéristique des forêts de Plaine de Saône. L'altitude varie de 173 à 180 mètres.
La température moyenne est de 11,7°C et la pluviométrie s'élève à 875 mm/an (dont 378 mm entre mai et septembre)

Elle repose sur des formations fluviatiles et lacustres datant de la fin du Tertiaire et du début du Quaternaire. Ces alluvions récentes de la Saône sont composées de galets et graviers siliceux et calcaires, d'argiles, de marnes et de limons argileux et calcaires.
La forêt est composée de 2 massifs au contexte stationnel et forestier très différent ; on y rencontre :

- des sols bruns lessivés limoneux sableux (Gros Bois et Bois de Ventrey, 127,92 ha), avec un horizon d'accumulation enrichi en argile marquée par un contexte stationnel mésohygrocline avec un fond limoneux mésoacidiphile à mésoneutrophile sur lequel s'insère une plage hydromorphe. Ces types de stations permettront une production de bois, notamment de chêne pédonculé, de qualité avec un traitement approprié. Les peuplements rencontrés sont des taillis-sous-futaie de chêne où gros bois sont dominant et co-existent avec les bois moyens. Les jeunes peuplements issus des régénérations des précédentes périodes d'aménagement sont de très bonne venue et laisse espérer un bon retour sur investissement.
  Les plus anciennes sont au stade de la première éclaircie (18,46 ha), et les plus récentes nécessitent encore des travaux de dégagements et de nettoiements (11,06 ha).

- des sols alluviaux dans le lit majeur de la Saône (Bois de Servelles, 161,12 ha) avec une dominante argileuse. Quelques poches très argileuses retiennent des nappes plus ou moins permanentes. La nappe à profondeur moyenne s'ajoutant à l'alimentation par précipitation offre une très bonne disponibilité en eau durant toute la saison de végétation. Ainsi le Chêne pédonculé se trouve dans son optimum écologique sur ce type de station. Ces stations sont le support d'un taillis sous futaie de frêne et chêne pédonculé dominés par les gros bois et les très gros bois. Ces peuplements sont touchés par la chalarose qui a conduit à un dépérissement fulgurant des frênes. En conséquence, le capital sur pied va tendre vers 4 à 6m2/ha sur le court et le moyen terme. Des jeunes peuplements sont également présents sur ce massif, héritage des précédentes périodes d'aménagement. 11,40 ha n'ont pas encore atteint le stade de la première éclaircie et nécessitent encore des travaux sylvicoles d'éducation, et 14,76 ha sont au stade de la première éclaircie et entrent en production.

Les enjeux principaux de la forêt :

L'enjeu principal de la forêt communale de Gigny-sur-Saône est la production ligneuse de bois d'œuvre. Le niveau de cet enjeu varie de « moyen » pour les stations hydromorphes à « fort » pour les stations limono-argileuses. La structure et l'état sanitaire des peuplements imposent un effort de renouvellement important pour maintenir un état boisé satisfaisant dans le massif inondable touché par la chalarose.

Cet enjeu de production est associé de façon étroite à un enjeu écologique « reconnu » pour le massif inondable appartenant à la Zone Spéciale de Conservation (ZSC Natura 2000) : « Prairies et forêts inondables du val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne », le massif non inondable ayant quant à lui un niveau d'enjeu « ordinaire » pour la fonction écologique.

Au niveau social, l'enjeu est « local » avec la pratique des promenades, de la chasse et de l'affouage.

Bilan de l'aménagement précédent :

Au cours du précédent aménagement (2003 - 2022), 28,38 ha des peuplements forestiers ont été régénérés par plantations de chêne pédonculé.
Le bilan des récoltes est de 930 m^3/an, soit 3,3 m^3/ha/an sur la surface en sylviculture de production, et le bilan financier présente un solde bénéficiaire.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Les principaux objectifs sont la production de bois, la gestion durable de la forêt, la préservation de la biodiversité, des sols et du paysage.
Les choix de gestion de cet aménagement ont été faits en fonction des enjeux et objectifs de la forêt, du contexte social local et des volontés du propriétaire : :

• Renouveler par régénération artificielle les peuplements de frêne les plus touchés par la chalarose. Les essences plantées sont choisies en fonction de leurs âges d'exploitabilité variés et leur capacité à se développer dans un contexte de forêt alluviale. Ce système de "relais de production" permettra d'assurer le renouvellement des peuplements mûrs lors des prochaines périodes d'aménagement. Le retour à l'habitat naturel primitif de la forêt alluviale relictuelle est l'objectif à moyen terme.

•Mettre en valeur les peuplements de taillis-sous-futaie de chêne pédonculé sur stations de bonne fertilité par conversion vers un traitement de futaie régulière. Le chêne pédonculé sera l'essence à promouvoir.
• Mettre en valeur les peuplements de taillis-sous-futaie sur stations hydromorphes par conversion vers la futaie irrégulière avec enrichissement par placeaux de pin maritime adapté à la station et au changement climatique.
• Garantir une fourniture régulière en bois de chauffage pour l'affouage.
• De manière générale, maintenir et favoriser la diversité en essences, pour une certaine sécurité vis-à-vis des marchés du bois et une résilience face aux aléas climatiques.
• Conserver une trame de vieux bois, à cavités ou sénescents et du bois mort au sol.
• Laisser en évolution naturelle les zones humides (aulnaies) qui deviendront des niches pour la biodiversité.
• Améliorer les équipements d'infrastructure pour faciliter l'exploitation des bois.
• Garder la forêt attractive pour les usagers locaux (promeneurs, cyclistes...).

Le respect de ces objectifs est soumis à la réalisation de travaux sylvicoles, de maintenance et d'infrastructure.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

Pour les coupes :
- Coupes sanitaires visant à suivre qualitativement les peuplements de taillis-sous-futaie du massif touché par la chalarose et permettant l'ouverture des parquets de régénération.
- Coupes de conversion vers la futaie régulière pour les taillis-sous-futaie de chêne pédonculé et au préalable l'ouverture de cloisonnements d'exploitation.
- Coupes d'amélioration pour les jeunes peuplements entrant en production
- Coupes de conversion en futaie irrégulière avec furetage du taillis et travail dans les tiges ayant atteint le diamètre d'exploitabilité ou sans avenir pour la futaie et au préalable l'ouverture de cloisonnements d'exploitation.

Pour les travaux :
- Travaux sylvicoles de plantations et des premiers stades d'amélioration dans le groupe de parquets, le groupe irrégulier et le groupe de jeunesse.
- Travaux de maintenance (signalisation des parcelles).
- Travaux d'infrastructure pour la création d'une place de dépôt.

Les coupes et les travaux prévus dans cet aménagement seront réalisés de telle façon que leurs impacts n'engendrent pas d'effets dommageables sur la biodiversité et le paysage.
On veillera à maintenir une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique, sénescents ou porteurs de nids.

Bilan prévisionnel :

La récolte totale (tiges, houppiers et taillis) prévue pendant cet aménagement est de 984 m3/an, soit 3,4 m3/ha/an. Cette récolte en deçà de la production biologique, estimée à 6,2 m3/ha/an est une conséquence de l'appauvrissement de la densité des futaies dans les peuplements (résultat de l'effet combiné du traitement passé en TSF et de l'extraction importante des frênes chalarosés).
Le volume estimé de bois de chauffage susceptible d'être délivré aux affouagistes est de 823 m3/an soit 1170 stères/an, qui garantit un approvisionnement suffisant pour les affouagistes.
Le bilan financier prévisionnel est largement en baisse par rapport à la précédente période, du fait des dépenses liées aux travaux sylvicoles des groupes de parquets, de jeunesse et irrégulier, l'amélioration du réseau de desserte et l'entretien de l'intégrité de la forêt. Cependant, il garantit des investissements de renouvellement des peuplements sur une surface raisonnable, qui accroissent la valeur de la forêt et déboucheront sur une production augmentée.

1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la forêt

  La commune de Gigny-sur-Saône est entièrement propriétaire de sa forêt

- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	**Commune**
Nom de l'aménagement	**Aménagement de la forêt communale de Gigny-sur-Saône**
Départements de situation	Saône-et-Loire (71)
Région nationale IFN de référence	N° 327 : Vallées et plaine de Saône et affluents
Schéma régional d'aménagement	Bourgogne

Département(s)	**Communes de situation**	**Surface cadastrale (ha)**
Saône-et-Loire (71)	Gigny-sur-Saône	289,0439
	Total	289,0439

- Période d'application de l'aménagement

  2023 – 2042 (20 ans)

- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale (ha)	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de Gigny-sur-Saône	F21850J	289,0439	31/10/2003	2003	2022

- Carte de situation de la forêt

La carte de situation de la forêt se trouve en **Annexe 1.**
La liste des parcelles cadastrales concernées par l'aménagement et la correspondance avec le parcellaire forestier se trouvent en **Annexe 2.**

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	**289,04 39 ha**
Surface retenue pour la gestion	**289,04 ha**
Surface boisée en début d'aménagement	**284,59 ha**
Surface en sylviculture de production	**284,59 ha**

La différence entre la surface retenue pour la gestion et la surface boisée en début d'aménagement, soit 4,45 ha, correspond à l'emprise des pistes et sommières parcourant les massifs forestiers (HSF2 à HSF4) et à l'emprise de la digue dans le Bois de Servelles (HSF1).

Ces 4 parcelles HSF1 à HSF2 sont exclues de la surface en sylviculture de production.

- État des lieux

Les limites foncières sont partout reconnues. Elles sont constituées sur le terrain par des fossés, des bornes, des chemins ou matérialisées à la peinture.

- Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Des procès-verbaux de délimitation et de bornage ont été réalisés de 1842 à 1848, et sont conservés aux archives départementales de Saône-et-Loire.
La délimitation générale ordonnée par arrêté préfectoral du 6 août 1838 et terminée le 11 octobre 1842 a été approuvée par ordonnance royale du 1er mars 1847. Le bornage, ordonné par arrêté préfectoral du 3 novembre 1847, a été clos le 28 juillet 1848.

Sans compter les 20 bornes délimitant l'enclave privée située au Bois de Ventrey, 430 bornes de pierre ont été posées le long du périmètre de la forêt.

- Origine de la propriété forestière

Cette forêt est la propriété de la commune de Gigny-sur-Saône depuis des temps immémoriaux.

La contenance originelle de la forêt a ainsi évolué au gré des différentes soumissions/distractions de parcelles relevant du régime forestier.

- Parcellaire forestier

La forêt est constituée par 2 massifs forestiers :
- les parcelles 1 à 6, 26 à 42 et HSF3 sont au Gros Bois et au Bois de Ventrey, non inondable (127,92 ha).
- Les parcelles 7 à 25 et HSF1 à HSF3 sont sises au Bois de Servelles, inondable (161,12 ha).

La numérotation ainsi que les limites du parcellaire forestier de 2003 a été maintenu presque sans aucune modification sur l'ensemble de la forêt.

Par rapport au précédent aménagement, la parcelle 1 a été scindée en 2 en s'appuyant sur les limites physiques de la route pour créer la parcelle 1 et la parcelle 42.
La partie de la parcelle 2 du Bois de Ventrey accolée à la parcelle 3 a été intégrée à cette dernière, idem pour la partie de la parcelle 7 accolée à la parcelle 6.
Les emprises de la digue et des pistes ont été sorties de la surface forestière, ainsi les parcelles HSF1 à HSF4 ont été créées.

Annexe 3 : Carte du parcellaire forestier (Partie Nord et Partie Sud)

- Concessions

Aucune concession n'est actuellement recensée dans la forêt communale de Gigny-sur-Saône.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale (ha)
Fonctions principales	**Production ligneuse**	sans objet	faible	moyen	fort	
		4,45		14,23	270,36	*289,04*
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
			127,92	161,12		*289,04*
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	
			289,04			*289,04*
	Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	
		127,92	161,12			*289,04*

- *Fonction de production ligneuse* : le niveau d'enjeu est déterminé suivant les potentialités des groupes stationnels et les peuplements en place. Il est défini par unité de gestion.

Le niveau d'enjeu sans objet correspond aux unités de gestion ne faisant pas l'objet d'une sylviculture de production (pistes forestières et digue).
Compte tenu de la potentialité des sols, de la fertilité de la station et des peuplements en place, l'essentiel de la forêt communale de Gigny-sur-Saône a un niveau d'enjeu fort pour la fonction de production ligneuse, excepté sur les unités de gestion à forte contrainte hydromorphe où le niveau d'enjeu est moyen.

- *Fonction écologique* : Les unités de gestion de la partie nord forêt ne sont concernées que par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II (Val de Saône de Chalon à Tournus). Le niveau d'enjeu est ordinaire.

Les unités de gestions de la partie sud sont concernées par un site d'intérêt communautaire Natura 2000 (Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne), par une Zone de Protection Spéciale (ZPS) (Prairies alluviales et milieux associées de Saône-et-Loire) et par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I (Vallée de la Saône d'Ouroux à Simandre) et par un Espace Naturel Sensible (ENS) (Bois de Servelles et de Vaivre). Le niveau d'enjeu de la fonction écologique est donc reconnu sur ces unités de gestion.

- *Fonction sociale* : elle se cantonne à la cueillette, à la chasse et aux promenades, le niveau d'enjeu est donc local.

- *Fonction de protection contre les risques naturelles* : le « Bois de Servelles », en zone inondable, peut jouer un rôle dans le risque d'inondations et est exposé aux aléas des crues (hauteurs d'eau et durée de submersion).

- Carte des fonctions principales de la forêt

La carte de la fonction de production se trouve en **Annexe 4**
La carte de la fonction écologique se trouve en **Annexe 5**.

- Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières

Menaces	*surface concernée (ha)*	**Explications succinctes**
- Problèmes sanitaires graves	130	Les peuplements à dominante de frêne sur la partie sud de la forêt sont décimés par l'attaque fulgurante de la chalarose due au champignon *Chalara fraxinea.*
- Déséquilibre grande faune / flore	0	Concernant le grand gibier, la densité actuelle en forêt ne compromet pas l'avenir des différentes régénérations en cours ou à venir.
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	14	Le Chêne pédonculé est menacé par un déficit hydrique suite au dérèglement climatique sur les stations où il n'est pas dans son optimum écologique. Sur les stations hydromorphes, on privilégiera les essences plus adaptées.

Autres éléments forts imposant des mesures particulières	*surface concernée (ha)*	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	39	Les parcelles 2 à 6 seraient plus attrayantes avec une place de dépôt/retournement au niveau de ce canton
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	285	Sols présentant un engorgement temporaire ou permanant. Sols présentant une texture à dominante limoneuse à argilo-limoneuse. Sols en zone inondable. Le débardage des bois devra se faire à des périodes favorables
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Importance sociale ou économique de la chasse	289	Chasse louée à la société de chasse communale
- Pratique de l'affouage	289	La commune pratique l'affouage. Le nombre d'affouagistes s'estime actuellement à une quinzaine.

- Démarches de territoires

  Sans objet.

1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt communale de Gigny-sur-Saône est située dans la vallée de la Saône et est composée par 2 massifs de plaine bien distincts, distants de 5 kilomètres à vol d'oiseau :

- Un massif de 127,92 ha (« Gros Bois » et « Bois de Ventrey ») jouxtant les forêts communales de Sennecey-le-Grand et Saint-Cyr et formant un important massif boisé de plus de 600 hectares.
  Il présente un relief peu marqué, caractéristique des forêts de Plaine de Saône, avec quelques déclivités où l'engorgement temporaire est plus prononcé

- Un massif de 161,12 ha (« Bois de Servelles ») que la Saône vient longer sur toute sa longueur. La pente est nulle. Ce massif est soumis aux phénomènes de crue de La Saône mais le drainage y est relativement bon. Les trois quarts de sa superficie sont inondés chaque année.

L'altitude varie de 173m à 180m.

B - Conditions stationnelles

- Climat

Le climat est de type océanique à tendance continentale, avec des influences méditerranéennes en provenance de l'axe Rhône-Saône.

Données climatiques issues des « Normales Aurelhy » de Météo France (1981 – 2010)

- Température minimale moyenne annuelle : 6,7°C
- Température maximale moyenne annuelle : 16,5°C
- Température moyenne annuelle : 11,7°C
- Précipitations moyennes annuelles : 875 mm dont 378 mm entre mai et septembre
- Nombre moyen de jours de pluie : 126 jours/an
- Nombre moyen de jours de gel : 64 jours/an

Le diagramme ombrothermique ci-dessous montre qu'il n'y a pas de période de sécheresse sur la commune de Gigny-sur-Saône.

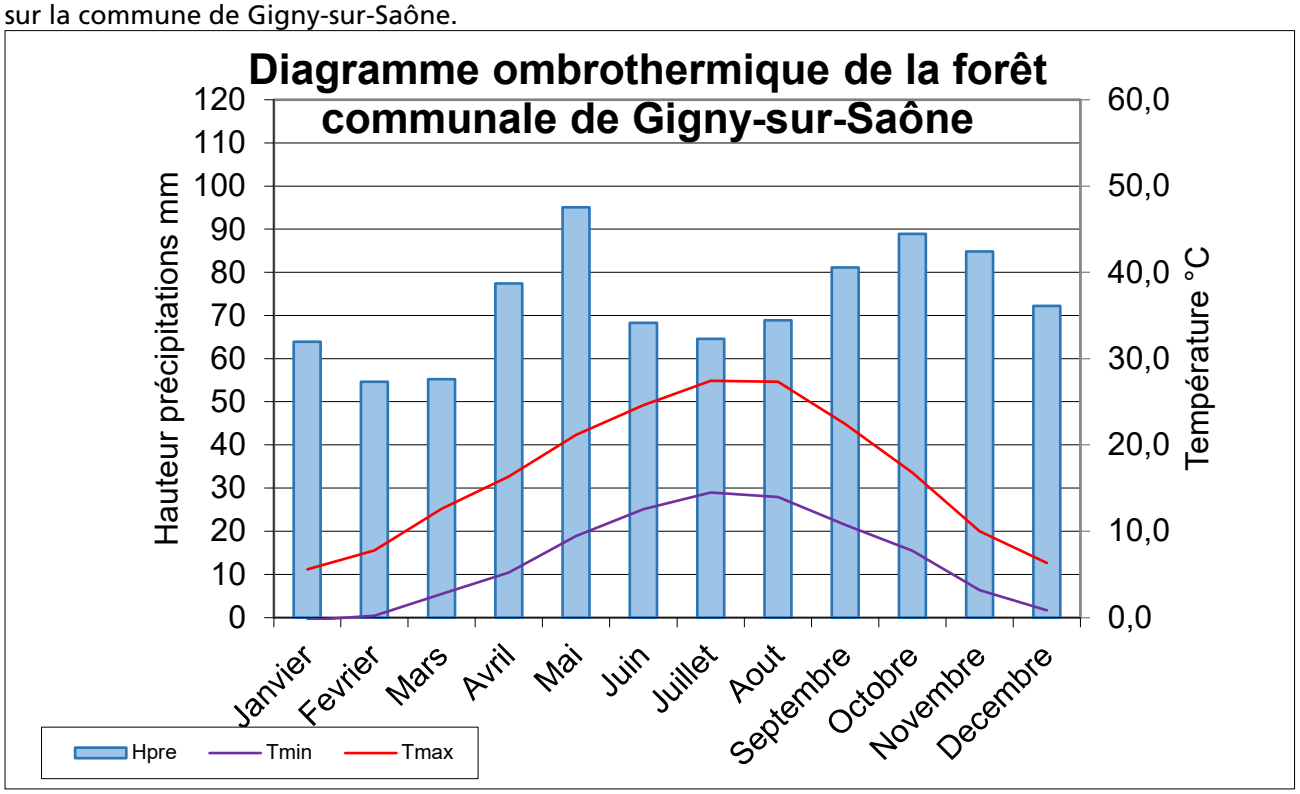

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix des essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).
Actuellement, les conditions climatiques conviennent aux essences déjà présentes (forêt caducifoliée).

- Géologie

La forêt communale de Gigny-sur-Saône repose sur des formations fluviatiles et lacustres datant de la fin du Tertiaire et du début du Quaternaire.
Ces alluvions récentes de la Saône sont composées de galets et graviers siliceux et calcaires, d'argiles, de marnes et de limons argileux et calcaires.

Deux grands types de sols sont rencontrés en forêt :

- des sols bruns lessivés limoneux sableux (Gros Bois et Bois de Ventrey), avec un horizon d'accumulation enrichi en argile. Ces sols se trouvent parfois associés à des pseudogleys (hydromorphie) parfois prononcés.

- des sols alluviaux dans le lit majeur de la Saône (Bois de Servelles) avec une dominante argileuse. Quelques poches très argileuses retiennent des nappes plus ou moins permanentes.

Ces sols présentent une profondeur moyenne prospectable par les racines proche de 100 cm, avec une réserve utile en eau très favorable.

- Unités stationnelles

Le catalogue utilisé pour déterminer les unités stationnelles est le catalogue des types de stations forestières de la Plaine de Saône (Gilles Bailly – 1995).
Chaque unité stationnelle a ensuite été rattachée au groupe stationnel (entre parenthèses) correspondant du Schéma Régional d'Aménagement de Bourgogne (zone B3, zone est continentale)

Unité stationnelle		**Surface**		**Potentialité – Classe de fertilité** **Précautions de gestion**	**Risques éventuels liés aux changements climatiques** Essences concernées
Code	**Libellé**	ha	%		
2103a (B3B)	Chênaie mixte-Boulaie-Tremblaie mésoacidiphile mésohygrocline à Molinie bleue	12,23	4	Moyenne à Bonne + Sensibilité au tassement	Chêne pédonculé : sensible au déficit hydrique estival
3313 (B3F)	Chênaie pédonculée-Frênaie-Charmaie mésohygrocline mésoacidiphile sur basses terrasses limoneuses	70,55	24	Très bonne +++ Sensibilité au tassement	
3314 (B3F)	Chênaie pédonculée-Frênaie-Charmaie mésohygrocline acidicline sur basses terrasses limoneuses	40,19	14	Très bonne +++ Sensibilité au tassement	
3315 (B3F)	Chênaie pédonculée-Frênaie-Charmaie mésohygrocline mésoneutrophile sur basses terrasses limoneuses	29,31	10	Très bonne +++ Sensibilité au tassement	
4410 (B3H)	Chênaie pédonculée-Frênaie-Ormaie hygrocline à hygrophile sur alluvions fins	129,17	45	Très bonne +++ Forêts inondables relictuelles Sensibilité au tassement	
5000 (B3G)	Frênaie-Aulnaie mésohygrophile	1,59	1	Très Bonne +++ Sols sensibles au tassement	Objectif de conservation des milieux
6204 (B3K)	Aulnaies hygrophiles acidiclines à Laiche allongée	1,55	1	Très Bonne +++ Sols sensibles au tassement	Objectif de conservation des milieux
NC	Non concerné (HSF1 à HSF4)	4,45	2		

Le canton Nord de la forêt communale de Gigny-sur-Saône est marquée par un contexte stationnel mésohygrocline avec un fond limoneux mésoacidiphile (station 3313), acidicline (station 3314) ou mésoneutrophile (station 3315) sur lequel s'insère une plage mésoacidiphile hydromorphe (station 2103). Ces types de stations permettront une production de bois, notamment de chêne pédonculé sur les stations mésohygroclines, de qualité avec un traitement approprié.

Le canton Sud de la forêt communale, en zone inondable par les crues de la Saône, repose sur un fond argilo-limoneux recouvert d'une couche d'environ 100 cm d'alluvions limoneux sur 129,17 ha. La nappe à profondeur moyenne s'ajoutant à l'alimentation par précipitation offre une très bonne disponibilité en eau durant toute la saison de végétation. Ainsi le Chêne pédonculé se trouve dans son optimum écologique sur ce type de station (4410a).

- Carte des unités stationnelles

La carte des unités stationnelles est une reprise de l'ancien aménagement, complétée par une étude des types de stations réalisée avec un maillage de 1 point par hectare.

Elle figure en **Annexe 6.**

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- Essences présentes

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chêne pédonculé	160,38	56
Frêne	81,16	29
Aulne	6,04	2
Autres feuillus	37,01	13
Total	284,59	100%

Les valeurs énoncées dans ce tableau ci-dessus représentent un pourcentage de la surface terrière G.

L'intitulé « Autres Feuillus » comprend notamment le Charme, le Merisier, l'Erable champêtre, le Tremble et le Bouleau.

Le Chêne pédonculé est l'essence feuillue dominante sur la partie Nord de la forêt communale.

Le Frêne et le Chêne pédonculé sont les essences dominantes sur la partie Sud de la forêt communale, ce sont les essences climaciques sur ce type de contexte stationnel (forêt alluviale) et celles qui ont été favorisées par la gestion passée. Toutefois, l'évolution du dépérissement des frênes rend le maintien de l'état boisé plus qu'incertain si aucune mesure n'est prise pour favoriser le renouvellement de cette forêt.

- Répartition des types de peuplement

Type de peuplement (ou famille)	**Surface retenue pour la gestion** (ha)	**%**
Futaie régulière Feuillue (FRF)	55,68	19,3
Taillis-sous-futaie en conversion, sain (TSF-S)	97,94	33,9
Taillis-sous-futaie en conversion, chalarosé (TFS-C)	129,55	44,8
Taillis simple (TS)	1,42	0,5
Vide non boisable (V)	4,45	1,5
Total	**289,04**	**100%**

- Répartition des essences principales forestières

Essences principales	**Types de Peuplements (ha)**					**%**	**Essences d'accompagnement**
	FRF	**TSF-S**	**TSF-C**	**TS**	**V**		
CHP Chêne pédonculé	55,68	97,94				53	Merisier, Charme Bouleau Tremble
FRE Frêne			25,72			9	
FRE-CHP Frêne et Chêne pédonculé			11,44			4	
PM-FRE Frêne en mélange			92,39			32	-
AUG Aulne				1,42		0	Tremble, Frêne
Vide non boisable (pistes, sommières et digue)					4,45	2	-
Total	**55,68**	**97,94**	**129,55**	**1,42**	**4,45**	**100**	

Peuplements de « Gros Bois » et de « Bois de Ventrey » :

Les peuplements rencontrés sur ce massif sont notamment des peuplements issus de taillis sous futaie (97,94 ha), un régime faisant coexister un mélange de futaies de chênes (destinées à la production de bois d'œuvre) et de taillis (dédié à la production de bois de chauffage) principalement composé de chêne et de charme
Ces taillis sous futaie ont une structure dominée par les gros bois en mélange avec des bois moyens. Aucun de ces peuplements n'atteindront les critères optimaux d'exploitabilité durant cet aménagement.
Les peuplements sont complètement dominés par le chêne pédonculé sans qu'on puisse y trouver de la qualité élevée du fait du traitement passé en taillis sous futaie qui produit des grumes peu longues (environ 9 m) avec réactivation des gourmands à chaque rotation. Ce traitement passé a également induit un déficit en petits bois.
L'importance des autres feuillus (Charme, Bouleau, Tremble) est révélatrice d'un appauvrissement de la futaie de chêne. En effet, ces autres feuillus ont rempli des vides lors des balivages antérieurs.
Une sylviculture adaptée peut permettre la production de bois d'œuvre de qualité, compte tenu du potentiel forestier élevé des stations.

Les jeunes peuplements issus des régénérations des précédentes périodes d'aménagement sont de très bonne venue et laisse espérer un bon retour sur investissement.
Les plus anciennes sont au stade de la première éclaircie (18,46 ha), et les plus récentes nécessitent encore des travaux de dégagements et de nettoiements (11,06 ha).

Peuplements de « Bois de Servelles » :

Sur 129,55 ha de ce massif, les unités de gestion abritent un taillis sous futaie de frêne et chêne pédonculé dominés par les gros bois et les très gros bois. Ces peuplements sont touchés par la chalarose qui a conduit à un dépérissement fulgurant des frênes.
Initialement pauvre en capital, ces unités de gestion sont ruinées, à savoir qu'elles sont trés appauvries en essences "nobles" susceptibles de produire du bois d'oeuvre.
La proportion du frêne dans ces peuplements va inéluctablement diminuer puisque les prélèvements sanitaires vont continuer dans ces parcelles pour récolter les bois touchés par la maladie. En conséquence, le capital sur pied va tendre vers 4 à 6m2/ha sur le court et le moyen terme.
Enfin, le traitement passé en taillis-sous-futaie et l'absence de travaux de rénovation au profit du chêne pédonculé font qu'aucune perche ni petits bois de cette essence n'est présent dans ces peuplements, et la faible densité de chênes ne permettra pas un renouvellement naturel complet de ces parcelles.

Des jeunes peuplements sont également présents sur ce massif, héritage des précédentes périodes d'aménagement. 11,40 ha n'ont pas encore atteint le stade de la première éclaircie et nécessitent encore des travaux sylvicoles d'éducation, et 14,76 ha sont au stade de la première éclaircie et entrent en production.

- Carte des peuplements

La représentation cartographique des peuplements est en **Annexe 7** (origine et structure)**, Annexe 8** (composition) et **Annexe 9** (capital).

Un tableau synoptique des peuplements figure **Annexe 11** et la répartition des types de peuplement par parcelle est en **Annexe 12**.

B - État du renouvellement

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	31,40 ha
Surface effectivement régénérée	28,38 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	123,56 ha

Les unités de gestion, 2, 7b, 9a, 10a, 11b, 19b, 24b et 36 ont été régénérées par plantation de chêne pédonculé. La parcelle 9 a même étant entièrement renouvelée, exceptée l'aulnaie, du fait de la chalarose qui a détruit le peuplement initial.

Les parties de parcelles 8, 22 et 23 prévues en régénération n'ont pas été ouvertes.

Compte tenu de l'état du dépérissement des peuplements du Bois de Servelles, l'intégralité des taillis-sous-futaie de frêne ont une très courte durée de survie et leur renouvellement doit être envisagé.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	**Surface** en sylviculture (ha)	**Observations** (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	28,38 ha	2, 7b, 9a, 10a, 11b, 19b, 24b et 36
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0 ha	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0 ha	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé *(régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)*	11,72 ha	7b, 19b, 24b et 36

	Stock de régénération par essences			
Essences	**Classe 0** (attente) régénération non entamée (ha)	**Classe 1** (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	**Classe 2** (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	**Observations**
Chêne pédonculé	0	0	16,66	Ug 2, 9a, 10a et 11b
Total	**0**	**0**	**16,66**	

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.

  L'unité de gestion 10i a été financé par contrat Natura 2000 en travaux de conversion vers la futaie irrégulière depuis 5 ans.
  De nombreuses poches de semis de chêne pédonculé sont visibles sur la parcelle, mais des travaux de dégagements sont absolument indispensable pour sortir ces semis de la végétation concurrente (ronces notamment).

  Aucune autre parcelle ne s'est vu appliquer un traitement à suivi non surfacique pendant l'ancien aménagement.

C - Inventaires réalisés

- Description du type d'inventaire réalisé

  Des relevés relascopiques selon un maillage d'un point à l'hectare ont été effectués sur l'ensemble de la forêt avec prise de la surface terrière par essence et par catégorie de grosseur.
  La typologie des peuplements utilisée figure en **Annexe 10**.

- Résultats synthétiques d'inventaire par essence et catégories de grosseur

  Le tableau synoptique des peuplements de Gigny-sur-Saône figurant en **Annexe 11** présente la répartition des différentes catégories de grosseur par unités de gestion.

Essences	Surface terrière totale		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort sur écorce (tige +houp.)		*Volume tiges (facultatif)*	
	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	**m³/ha**	%	***m³/ha***	*%*
Chêne pédonculé	10	83	0,4	33	3,7	78	4,9	96	1	100	121	83	*67*	*83*
Autres feuillus	2	17	0,8	67	1	22	0,2	4	0	0	24	17	*14*	*17*
TOTAL	12	100	1,2	100	4,7	100	5,1	100	1	100	145	100	*81*	*100*
Erreur relative (%) sur TOTAL surf. terrière	*10*		*15*		*9*		*8*		*11*		*ND*		*ND*	
% des catégories de grosseur	100%		10%		39%		43%		8%					

Ce tableau ci-dessus est une synthèse de l'inventaire relascopique des peuplements du massif de « Gros Bois » et de « Bois de Ventrey » et ne concerne que les peuplements adultes de taillis-sous-futaie. Les jeunes futaies feuillues issues des régénérations de la précédente période d'aménagement en sont exclues.

Pour le passage de la surface au volume, il a été appliqué un tarif Schaeffer rapide 11 pour le volume bois fort, et un Schaeffer rapide 3 pour le volume tige.

Ces taillis sous futaie ont une structure dominée par les gros bois (43%) avec des zones à bois moyens (39%).

Le capital sur pied en futaie est majoritairement compris dans une fourchette de 10 à 17 m²/ha, avec une moyenne de 12 m²/ha (dont 10 m²/ha de chêne pédonculé). Ces peuplements sont ainsi dans la fourchette basse de ce que devrait être le capital des taillis-sous-futaie en plaine de Saône.

Essences	Surface terrière totale		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort sur écorce (tige +houp.)		*Volume tiges (facultatif)*	
	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	**m³/ha**	%	***m³/ha***	*%*
Chêne pédonculé	1,8	27	0,1	20	0,1	8	0,8	24	0,8	57	28	26	*15*	*27*
Frêne	4,1	54	0,1	20	1,0	77	2,4	73	0,6	43	56	52	*31*	*55*
Autres feuillus	0,6	19	0,3	60	0,2	15	0,1	3	0	0	22	22	*10*	*18*
TOTAL	6,5	100	0,5	100	1,3	100	3,3	100	1,4	100	106	100	*56*	*100*
Erreur relative (%) sur TOTAL surf. terrière	*15*		*18*		*12*		*11*		*13*		*ND*		*ND*	
% des catégories de grosseur	100		8		20		51		21					

Ce tableau ci-dessus est une synthèse de l'inventaire relascopique des peuplements du massif de « Bois de Servelles » et ne concerne que les peuplements adultes de taillis-sous-futaie. Les

jeunes futaies feuillues issues des régénérations de la précédente période d'aménagement en sont exclues.

Pour le passage de la surface au volume, il a été appliqué un tarif Schaeffer rapide 11 pour le volume bois fort, et un Schaeffer rapide 3 pour le volume tige.

Ces peuplements sont complètement ruinés avec un capital compris dans une fourchette de 5 à 7 m^2/ha, avec une moyenne de 6,5 m^2/ha (dont 1,8 m^2/ha de chêne pédonculé et 4,1 m^2/ha de frêne). De plus, ils sont arrivés à maturité avec une forte proportion de gros bois et de très gros bois (72%).
La combinaison du dépérissement, de la pauvreté en capital et de la maturité des peuplements implique que la totalité des taillis-sous-futaie de ce massif serait à renouveler au cours de cet aménagement. Cependant une priorisation des zones à régénérer sera effectuée compte tenu de l'ampleur de la surface, et l'effort de régénération sera fait sur au moins 2 périodes d'aménagement.

- Résultats synthétiques d'inventaire par essence et classes de diamètre

Sans objet.

- Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée

Aucun peuplement de Chêne de qualité élevée n'a été recensé dans la forêt communale de Gigny-sur-Saône.
Ceci est une des conséquences de l'application du régime de taillis-sous-futaie.

1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	4,45		14,23	270,36	*289,04 ha*

A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne

Peuplement	Production en surface terrière (m^2/ha/an)	Production en volume (m^3/ha/an)	Surface en production (Ha)
Taillis sous futaie feuillus	0,5	6,0	227,49
Futaie de feuillus	0,59	7,1	55,68
Total	**0,51**	**6,2**	**283,17**

Les données de productivité sont issues des tableaux de Production par régions naturelles pour la Bourgogne (ONF – 2013).

Les valeurs ont ensuite été pondérées par la surface que représente chacun des types de peuplement et par le groupe stationnel.

La production réelle des taillis-sous-futaie de Gigny-sur-Saône est sans aucun doute plus faible que la production théorique. En effet, les peuplements ont un faible capital sur pied, et des peuplements dépérissants ne produisent plus. Ainsi on peut l'estimer à 3m³/ha/an.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes récoltés (période : 2009 - 2021)												
Régénération		**Amélioration**		**Irrégulier**		**Autre**		**PA : produits accidentels**		**Total**		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (hors PA)	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
1638	2735	3952	3734	0	122	7475	5443	0	55	13065	12089	3995
										Écart		
										- 7 %		
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
0,5	0,7	1,1	1,0	0	0,5	2,0	1,4	0	0,01	3,5	3,3	2,8

- Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.

Les prévisions de récoltes ont été bien suivies. Le volume récolté est très légèrement inférieur à celui prévu, et le prélèvement est conforme à la production biologique réelle de la forêt. La capitalisation est souhaitable puisque le capital de chêne est de l'ordre de 7 m2/ha pour la forêt de Gigny-sur-Saône, ce qui est inférieur aux préconisations du guide de sylviculture des chênaies continentales. Il est donc urgent de remettre en production les peuplements ruinés qui ne valorisent pas le potentiel forestier élevé des stations qui les supportent.

Le volume des tiges représente 50% (constitué par les tiges de chêne, de frêne et d'autres feuillus des coupes d'amélioration et de régénération) du volume total récolté, le volume houppier 23% et le volume taillis 26%.

Le frêne et le chêne pédonculé sont les essences majoritaires récoltées dans le volume tige (58%)

- Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.

La forêt communale de Gigny-sur-Saône n'a pas encore produit de bois de qualité exceptionnelle.

- Modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).

Sur la période 2009 à 2021, 65% des bois récoltés ont été écoulés sous forme de délivrance en tant que bois d'industrie et de chauffage pour satisfaire notamment la demande en affouage, 6% ont été vendus en tant que bois façonnés et 29% ont été vendus sur pied.

B - Desserte forestière

- État de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		État général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. …
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	0 km	3	Oui			
	empierrées	3,6 km			Satisfaisant	Légère dégradation des routes (ornières, nid de poule)	Desserte d'exploitation, touristique, cynégétique
	terrain nat.	1,5 km					
Routes publiques participant à la desserte		3,6 km					
Autres accès dont pistes et sommières		7,7 km	2,6	Oui	Satisfaisant	Légère dégradation de la piste (ornières, nid de poule). Les pistes desservant les massifs ne sont pas accessibles aux engins lourds non forestiers	Desserte d'exploitation, touristique, cynégétique
Ancrages câbles		N. B. :					

- Principales difficultés d'exploitation

  Ce réseau assure une desserte suffisante de la forêt pour l'exploitation des bois.
  Un entretien de ce réseau sera nécessaire pour continuer d'assurer l'accessibilité aux parcelles et la facile mobilisation des bois.
  Pour améliorer la desserte sur le canton « Bois de Ventrey », la création d'une place de dépôt/retournement à hauteur de la parcelle 6 serait utile pour simplifier la venue des grumiers au niveau des parcelles 2 à 6.
  L'ensemble de la forêt présente des sols sensibles au tassement, les exploitations ne pourront se faire qu'en périodes sèches ou en périodes hivernales lors d'importantes périodes de gel.

- Schémas de desserte existants

  Néant

- Carte de la desserte

  Le réseau de desserte figure sur la carte d'aménagement en **Annexe 16**.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		127,92	161,12		*289,04 ha*

- Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	**Non concernée**		
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotope protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Éléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	**Non concernée**		
Parc naturel régional			
Natura 2000 Habitats (ZSC)	161,12 (Massif inondable)	Site sis sur un vaste couloir alluvial, tributaire des variations du régime hydrique de la Saône et de la Grosne. Forêt alluviale (Chênaie pédonculée à Frêne et Orme).	FR2600976 : Prairies et forêts inondables du val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne Superficie : 6161 ha
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	42,49 (parcelles 21 à 25)	Site d'intérêt par la présence d'espèces nicheuses d'intérêt communautaire (Râle des genêts, Pie-grièche écorcheur) et d'espèces non inscrites à la Directives Oiseaux qui utilisent le site pour leur reproduction, leur alimentation ou comme halte migratoire (Courlis cendré, Héron garde-bœufs)	FR2612006 : Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire Superficie 8980 ha
ZNIEFF de type I	161,12 (Massif inondable)	Site d'intérêt pour sa faune et sa flore typique des grandes vallées inondables. Zone majeure de halte migratoire.	260014362 : Vallée de la Saône d'Ouroux à Simandre Superficie : 3489 ha

ZNIEFF de type II	289,04	Site d'intérêt régional pour ses prairies inondables, ses forêts alluviales et ses cours d'eau avec les espèces animales et végétales associées. Sylviculture à base de peuplements feuillus et traitements adaptés aux conditions stationnelles, et maintien de milieux annexes.	260014822 : Val de Saône de Chalon à Tournus Superficie 14797 ha
Espaces Naturels Sensibles	67,61	Préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels.	Bois de Servelles et de Vaivre Superficie : 155 ha
Contrats Natura 2000 en cours	1,12	Travaux de renouvellement en CHP (parcelle 7b) et panneaux d'information	Etabli en 2011

- Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

  Aucun risque majeur ne pèse actuellement sur la biodiversité présente dans la forêt communale de Gigny-sur-Saône, si ce n'est la disparition du Frêne et de l'Orme (touchés par la chalarose et la graphiose) caractéristiques jusqu'alors des forêts alluviales relictuelles.

- Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

  La forêt communale étant concernée par une Znieff de type 2, une Znieff de type I, une ZSC et une ZPS, on y rencontre des espèces végétales et animales remarquables figurant dans l'inventaire de ces 4 zonages réglementaires. Il est impossible d'énumérer toutes les espèces portées sur les différentes listes.
  La consultation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire », ainsi que de les fiches Znieff « Vallée de la Saône d'Ouroux à Simandre» et «Val de Saône de Chalon à Tournus » permet d'avoir une liste exhaustive des espèces remarquables de cette zone.

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Aucune espèce végétale remarquable n'a pu être observée à ce jour dans la forêt			
Faune remarquable			
Amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Grenouille agile…)	Ornières et zones humides	Conserver les zones humides existantes	Oui
Avifaune (Pic cendré, Pic mar, Pic noir….) et herpétofaune	Forêt	Limiter au maximum les interventions humaines pendant la période de nidification et/ou de reproduction (mi-mars à mi-août), en cas de présence avérée. Conserver des arbres porteurs de micro-habitats.	Oui

- Habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	**Prioritaire** oui/non	**Code Natura 2000**	**Code CORINE**	**Sensibilité Conséquences pour la gestion**	**Surface concernée** (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Aulnaie frênaies des sources et petits ruisseaux à Laîches espacées et pendante (station 5000)	oui	91E0-8	44-3	Milieu riche où le maintien des essences spontanées doit être privilégié	1,59
Aulnaie frênaies à hautes herbes des sols très engorgés(station 6204)	oui	91E0-11	44-3	Milieu riche et sensible, laissé en évolution naturelle	1,55
Habitats d'intérêt communautaire					
Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle (station 4410)	non	91F0-3	44-4	Forêts alluviales relictuelles et menacées	129,17
Chênaies (pédonculées) mésoneutrophiles à mésoacidiphiles à Stellaire holostée (stations 3313, 3314, 3315)	non	9160-3	41-24	Habitat fréquent à peu représenté selon les régions, souvent linéaire et souvent négligé. Cortège arboré et herbacé varié. Chêne pédonculé dominant mais risque de dominance du Chêne sessile dans le contexte de changement climatique	140,05
Chênaies pédonculées acidiphiles à Molinie bleue (station 2103a)	non	9190-1	41-51	Sol fragile, sensible au tassement. Prévoir des ouvertures prudentes	12,23

- Eaux de surface

Cours d'eau

Aucun cours d'eau n'est présent en forêt communale.
Toutefois les parcelles 21 à 23 sont riveraines de la Saône et un ruisseau (Bief de Merdery) longe sur toute sa longueur la parcelle HSF1.

Plans d'eau

Nature des plans d'eau	**surface**	**Nom ou localisation**
Lacs	0,0 ha	Néant
Etangs	0,0 ha	
Mares		Mares temporaires dans les dépressions et les zones temporairement engorgées

- Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt

La carte des zonages réglementaires se trouve en **Annexe 13**.

- Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire

La carte des habitats naturels figure en **Annexe 14.**

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		289,04			*289,04 ha*

A - Accueil et paysage

- Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages

D'après l'Atlas régional des paysages ainsi que l'application CARMEN de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne, la forêt appartient à l'entité 70b : « la Saône chalonnaise ».
On y retrouve un paysage de vallée arborée qui se caractérise par un fond plat à grandes prairies inondables, parfois entrecoupées de bosquets de peupliers.
Les échelles de vision sont grandes et mettent en relation la côte chalonnaise et la vallée.

- Réglementations, plans départementaux et études existantes

La forêt ne fait pas l'objet de réglementation, de plan départemental, ni d'étude.

- Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.

La forêt est surtout fréquentée par la population locale (promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, VTTistes …), notamment sur la zone longeant la Saône (parcelles 21 à 25) au niveau de la « Voie Bleue » (ancien chemin de halage).

- Description succincte des équipements structurants

Aucun équipement n'est recensé en forêt communale de Gigny-sur-Saône.

- Classements réglementaires

Aucun classement réglementaire n'est en vigueur pour la forêt communale.

B - Ressource en eau potable

- Captages d'eau potable non réglementés

Aucun captage d'eau potable n'est présent en forêt.
De même aucun périmètre de protection n'impacte la forêt.

- Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.

Sans objet.

- Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Sans objet.

- Carte des captages d'eau potable et de leurs périmètres

  Sans objet.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	127,92	161,12			*289,04 ha*

- Classements réglementaires et zonages induits

  Le « Bois de Servelles » (parcelles 7 à 25 et HSF1 à HSF3) est concerné par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), document déposé en mairie réglementant les constructions, infrastructures diverses, terrassements et plantations dans différentes zones soumises à inondation.

  La limite de la zone inondable est fixée à la route reliant Boyer à Gigny-sur-Saône.

- Expertises réalisées

  Sans objet.

- Équipements et ouvrages de protection existants

  Sans objet.

2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	**Objectifs de gestion retenus par le propriétaire**
Production (ligneuse et non ligneuse)	
• Taillis-sous-futaie de chêne sain avec une bonne fertilité des sols et une bonne potentialité de la forêt favorables à la production de bois d'œuvre de qualité et notamment de chêne.	Poursuite de la conversion en futaie régulière avec le chêne pédonculé comme essence objectif.
• Fertilité moindre sur les sols hydromorphes	Conversion vers la futaie irrégulière de chêne sessile avec enrichissement en pin maritime par placeaux.
Taillis-sous-futaie chalarosés et ruinés de frêne et de chêne	Régénération de ce massif par la méthode par parquets (38% de la surface de ces peuplements atteints seront à renouveler dans cet aménagement). Le renouvellement se fera à 85% par plantation de chêne pédonculé complétée par des placeaux d'essences diverses (aulne glutineux, érables plane et champêtre, tilleul et orme résistant à la graphiose) dans la matrice de chêne et à 15% par plantation d'essences de diversification à croissance rapide (noyer noir, peuplier noir, tulipier de Virginie) qui assureront un relais de production pour la prochaine période d'aménagement. Passage régulier en coupe afin de suivre qualitativement les futaies. Traitement en futaie irrégulière pour la parcelle 10i financée en contrat Natura 2000. Mise en attente, sans objectif de renouvellement pour les unités de gestion présentent un taillis suffisant pour maintenir un état boisé.
Jeunes peuplements issus des régénérations réalisées dans les précédents aménagements	Travaux sylvicoles d'entretien et d'amélioration de ces peuplements et coupes d'éclaircies afin d'obtenir un peuplement adulte de qualité et espérer la production de bois d'œuvre.
Réseau de desserte satisfaisant mais pouvant être amélioré	Entretien courant de la desserte, et création d'une place de dépôt au niveau du Bois de Ventrey

Sensibilité des sols au tassement.	Prévoir l'exploitation des parcelles à des périodes favorables à la préservation de la qualité des sols et mise en place systématique des cloisonnements d'exploitation
Fonction écologique	
Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation	Concilier rentabilité, écologie et adaptation au changement climatique en maintenant dans la limite du possible la forêt alluviale relictuelle tout en prenant en compte la biodiversité et les peuplements mélangés. Lors du renouvellement, 85% des parquets seront composés d'une matrice à 70% de chêne pédonculé enrichie par des placeaux de diversification, et 15% des parquets seront composés d'essences d'essences allochtones à croissance rapide. Après exploitation de ces parquets « relais » au terme de leur cycle, le retour à l'habitat initial sera recherché, ce qui engendrera une restauration de l'habitat primitif à moyen terme. Conservation d'une trame d'arbres sénescents ou à cavités.
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique	Gestion sylvicole intégrant le maintien de la biodiversité courante et les habitats.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Pratique de l'affouage	Répondre à la demande dans le cadre d'une gestion durable. Le programme de coupe intègre cette composante et permettra à la commune de disposer de bois de chauffage de manière régulière en fonction de la capacité de production de la forêt.
Protection contre les risques naturels	
Crues de la Saône	Conserver au maximum un état boisé susceptible de contenir et limiter l'impact de la montée des eaux. Plantations sur billons et au printemps pour favoriser le bon développement des plants de chêne pédonculé.

2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	137,47	127,94
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	86,99	
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	20,22	160,95
Attente sans traitement défini	39,91	
***Sous-total** : surface en sylviculture de production*	*283,17*	*288,89*
Hors sylviculture de production	4,45	
***Total** : surface retenue pour la gestion*	*289,04*	*288,89*

Le choix des traitements est basé sur les peuplements déjà en place, les potentialités forestières, les enjeux écologiques, les souhaits et les besoins socio-économiques de la commune.

La surface en futaie par parquets correspond aux unités de gestion supportant des taillis-sous-futaie chalarosés où l'urgence de renouvellement est importante pour garder un état boisé productif valorisant les stations présentes.

La surface en attente correspond à l'unité de gestion en évolution naturelle sur une zone humide et aux unités de gestion de taillis-sous-futaie chalarosés sans objectif de renouvellement.
La surface hors sylviculture de production correspond aux emprises des pistes et sommières.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

- Essences objectifs retenues

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Âge retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagne-ment	Unités stationnelles concernées
		ha	%				
Chêne pédonculé	Futaie régulière dans le massif non inondable	113,23	46,3	115	80	Charme, Erable, Merisier	3313, 3314 et 3315
Chêne pédonculé	Futaie régulière dans le massif inondable	24,24	9,9	95	80	Erable, Aulne, Tilleul, Charme, Noyer, Tulipier, Peuplier	4410
Chêne pédonculé	Parquets dans le massif inondable	86,99	35,6	95	80	Erable, Aulne, Tilleul, Charme, Noyer, Tulipier, Peuplier	4410
Chêne pédonculé	Futaie irrégulière	5,99	2,4		80	Charme, Erable	4410
Chêne sessile	Futaie irrégulière	14,23	5,8		70	Pin maritime	2103a
Total surface en sylviculture de production		244,68	100%				

Le choix des essences objectif a été arrêté en fonction des recommandations du Schéma Régional d'Aménagement et des essences déjà installées en forêt.

Les critères d'exploitabilité des essences objectif retenues sont liés au contexte stationnel et à la qualité envisagée des bois.

Pour la forêt communale de Gigny-sur-Saône, il a été retenu le diamètre et l'âge d'exploitabilité correspondants à une qualité élevée compte tenu de la productivité et de la potentialité des sols, excepté pour le chêne sessile sur station hydromorphe pour lequel un objectif de qualité moyenne est recherché.

Pour le groupe de Parquets, 15% des parquets installés seront à vocation d'essences allochtones (noyer noir, peuplier noir, tulipier de Virginie), soit une surface de 5,8 ha répartie en parquets de 0,5 à 1 ha dans les parcelles 13, 14, 16, 17. Cette vocation est une

phase transitoire (relais de production) avant un retour à l'habitat naturel initial et à la vocation chêne pédonculé dans les prochaines périodes d'aménagement.

- Essences objectifs non retenues

Le Frêne, essence majoritaire dans les taillis-sous-futaie du massif inondable n'a plus aucun avenir, puisque fortement impacté par un dépérissement causé par le champignon Chalara fraxinea. Il n'est donc pas retenu comme essence objectif.

- Carte des essences objectifs

La carte des essences objectif figure en **Annexe 15**.

2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts a suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	**Surface cible de l'aménagement**
Surface disponible (Sd)	*105,61 ha*
Surface de contrainte de vieillissement (Sv)	*123,56 ha*
Surface d'équilibre (Se)	*43,11 ha*

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		0 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		39,29 ha	**Niveau prévu à mi-période**
Surface à ouvrir (So)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	39,29 ha	39,29 ha
Surface à terminer (St)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	39,29 ha	19,64 ha
Surface à reconstituer (S_{rec})		0 ha	0 ha
Surface régénérée à acquérir (Sa) y compris reconstitution		36,30 ha	

La surface Sa correspond aux unités de gestion dont le renouvellement sera terminé dans la première partie de cet aménagement (soit 19,64 ha), ainsi que 16,66 ha (unités de gestion 2, 9a, 10a et 11b) du groupe de jeunesse.
En aboutissant à Sa proche de Se en fin de période, on installe un flux aval qui tend à rééquilibrer la forêt en classe d'âges.

- Analyse détaillée de la surface disponible

Analyse de la disponibilité : peuplements constitutifs	Période 1 (20ans)	Périodes 1+2 (40 ans)
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	123,56 ha (TSF chalarosé)	123,56 ha (TSF chalarosé)
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	0 ha	13,42 ha (CHP 53)
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	13,42 ha (CHP 53)	74,23 ha (CHP 32)
Total	**136,98 ha**	**211,21 ha**
Moyenne par période = Total / (nombre de périodes)	**136,98 ha**	**105,61 ha**

- Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement

Analyse du vieillissement : peuplements constitutifs	Période 1 (20ans)	Périodes 1+2 (40 ans)
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1ère coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	0 ha	0 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	123,56 ha (TSF chalarosé)	123,56 ha (TSF chalarosé)
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	0 ha
Total	**123,56 ha**	**123,56 ha**
Moyenne par période = Total / (nombre de périodes)	**123,56 ha**	**61,78 ha**

Dans leur état actuel, les peuplements de chêne du massif non inondable ne sont pas sujets à vieillissement car leur structure est dominée par les gros bois avec bois moyens et leur état sanitaire n'impose pas d'urgence de régénération. La question de leur renouvellement se posera dans 40 à 60 ans.

La surface disponible Sd et la contrainte de vieillissement Sv comprennent les parcelles composées de frêne dans le massif inondable dont la durée de survie est faible étant donné la progression rapide de la chalorose. De plus toutes ces parcelles sont toutes vieillies (gros bois de chêne pédonculé) à faible densité et seront à renouveler dans les 40 ans.

Ainsi dans cet aménagement, la priorité de renouvellement est donnée aux zones de frênaies chalarosées, avec des parquets de 0,5 à 1,5 ha par plantation d'une matrice de chêne pédonculé à 70% dans laquelle des placeaux d'essences de diversification seront installés à hauteur de 30% et des parquets de 0,5 à 1 ha d'essences à croissance rapide servant de relais de production dans les parcelles 13, 14, 16 et 17. Au total, 39,29 ha sont à renouveler dans cet aménagement.

- Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)

  Sans objet

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		*Proche équilibre*		
Indicateurs de renouvellement		**Cible future**	**Valeurs observées**	**Note globale forêt**
Surface terrière (m²/ha)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	14	11	D
Part de la surface ayant une régénération satisfaisante (%)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	20	10	
Densité de perches (tiges/ha)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	40	10	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe (ha)		1,46		

Pour la parcelle 10i, le traitement en conversion vers la futaie irrégulière sera poursuivi (travaux financés par la région) et un enrichissement en placeaux de chêne pédonculé sera nécessaire pour assurer l'acquisition du renouvellement diffus.

Pour les parcelles 30 à 32, dont le peuplement de taillis-sous-futaie de chêne est supporté par une station hydromorphe, la conversion en futaie irrégulière sera mise en place et un enrichissement par placeaux de pin maritime sera mis en place lorsque les semis naturels de chêne sessile ne parviendraient pas à s'installer.

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent

  Le traitement en taillis et en taillis-sous-futaie a été abandonné au début du précédent aménagement pour mettre en place une conversion des peuplements vers la futaie régulière et irrégulière.

- Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets ($S_{taillis}$)

Surface à passer en coupe de taillis	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	0 ha

- Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S_{TSF})

Surface à passer en coupe de TSF ou taillis fureté	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	0 ha

2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- Classement des unités de gestion surfaciques *(totalité des UG surfaciques de la forêt)*

Groupes de régénération

Sans objet.

Groupes de futaie par parquets

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion Plle	 UG	Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à améliorer (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Essence objectif
Parquets	*PAR*	7	a	7,25	7,25	3,62	3,63	3,63	CHP
		8		9,21	9,21	4,60	4,61	4,61	
		11	a	6,61	6,61	3,30	3,31	3,31	
		13		7,90	7,90	3,95	3,95	3,95	
		14		8,46	8,46	4,23	4,23	4,23	
		15		8,48	8,48	4,24	4,24	4,24	
		16		7,54	7,54	3,77	3,77	3,77	
		17		7,80	7,80	3,90	3,90	3,90	
		18		8,41	8,41	4,20	4,21	4,21	
		19		8,41	8,41	8,41			
		20		6,92	6,92	3,46	3,46	3,46	
			Total	**86,99**	**86,99**	**47,61**	**39,29**	**39,29**	

Le groupe Parquets est composé des unités de gestion touchés par la chalarose et dont le peuplement en place présente des signes de dépérissement avancé.

Des coupes sanitaires successives d'une rotation de 4 ans détermineront l'emplacement des parquets à ouvrir et à terminer (à hauteur de 50% de la surface des unités de gestion concernées). La surface des parquets peut être amenée à évoluer en fonction de l'étendue des zones de dépérissements.

Les unités de gestion bénéficiant d'un taillis mature de charme, de tilleul et d'érable champêtre, qui permet de maintenir un état boisé et un état sanitaire correct du peuplement ne seront pas concernées par un effort de renouvellement, qui n'interviendra que dans 20 à 40 ans (unités de gestion 21, 22, 23, 24z et 25).

Le groupe Parquets sera parcouru par des coupes dénommées AS mais qui dans la chronologie auront la double fin d'une récolte sanitaire ou d'ouverture de parquets.
Il sera « repassé » en coupes sanitaires environ tous les 4 ans pour avoir la possibilité de récolter les frênes malades avant qu'ils n'aient perdu toute valeur commerciale.

Le renouvellement consistera en une plantation de chêne pédonculé à 70% dans laquelle s'insèreront des placeaux (30%) d'essences de diversification prises dans le cortège autochtone existant (aulne glutineux, érable champêtre, tilleul…) pour les parcelles 7, 8, 11, 15, 18, et 20. Sur les parcelles 13, 14, 16 et 17, en plus de parquets de chêne pédonculé, des parquets de 0,5 à 1 ha d'essences à croissance rapide (sur une surface maximale de 5,8 ha) seront installés afin que la commune bénéficie d'un relais de production lors de la prochaine période d'aménagement. A l'issue de leur exploitation, ces parquets ont vocation à un retour à l'habitat naturel initial.

Groupes d'Amélioration, Irrégulier et Hors sylviculture

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	**Code groupe**	**Unité de gestion** P[lle]	UG	**Surface totale** (ha)	**dont surface en sylviculture** (ha)	**Rotation** (années)	**Surface par groupe** (ha)
Amélioration de jeune futaie feuillue	AMEJF	12		8,84	8,84	8	**27,30**
		37		4,63	4,63	7	
		38		4,56	4,56		
		39		4,67	4,67		
		40		4,60	4,60		
Attente	ATT	9	z	1,42	1,42		**39,91**
		21		8,23	8,23		
		22		8,71	8,71		
		23		8,58	8,58		
		24	z	4,19	4,19		
		25		8,78	8,78		
Amélioration de TSF en conversion	AMETS	1		5,49	5,49	12	**48,84**
		3		9,92	9,92		
		26		4,53	4,53		
		27		4,73	4,73		
		28		4,73	4,73		
		29		4,73	4,73		
		33		4,58	4,58		
		34		4,72	4,72		
		41		5,41	5,41		
Hors sylviculture	HSY	HSF1		3,07	0,00		**4,45**
		HSF2		0,52	0,00		
		HSF3		0,40	0,00		
		HSF4		0,46	0,00		
Irrégulier	IRR	10	i	5,99	5,99	8	**20,22**
		30		4,55	4,55	10	
		31		4,88	4,88		
		32		4,80	4,80		
Amélioration de futaie jeune	JEU	2		6,38	6,38	6	**26,46**
		7	b	1,12	1,12		
		9	a	6,18	6,18		
		10	a	2,40	2,40		
		11	b	1,70	1,70		
		24	b	4,00	4,00	8	
		36		4,68	4,68	6	

Amélioration de TSF en conversion - Préparation à la régénération	PREPA	4		8,73	8,73	12	**34,87**
		5		8,23	8,23		
		6		10,16	10,16		
		35		4,69	4,69		
		42		3,06	3,06		
Total				**202,05**	**197,60**		**202,05**

- **Groupe d'Amélioration de jeune futaie feuillue (AMEJF)** : unités de gestion régénérées en chêne pédonculé et dont les premières coupes d'amélioration débuteront ou se poursuivront dans cet aménagement.

- **Groupe d'Attente (ATT)** : l'unité de gestion en évolution naturelle sur une zone humide et aux unités de gestion de taillis-sous-futaie chalarosés sans objectif de renouvellement car le taillis présent assura un état boisé. Le renouvellement pourra intervenir dans les prochaines périodes d'aménagement. Des contrats Natura 2000 « Ilots de vieux bois » pourront être contractualisés dans ces unités de gestion.
  Ces unités de gestion seront parcourues pour récolter les frênes avant leur perte de valeur commerciale.

- **Groupes d'Amélioration de taillis-sous-futaie en conversion (AMETS) et d'Amélioration de TSF en conversion-Préparation à la régénération (PREPA)** : unités de gestion, dont la conversion en futaie régulière est souhaitable du fait de leur structure, de la potentialité et de la productivité des sols. L'essence objectif est le chêne pédonculé.

- **Groupe Hors sylviculture (HSY)** : unités de gestion correspondant à l'emprise des pistes.

- **Groupe Irrégulier (IRR)** : unité de gestion dont les travaux de renouvellement en futaie irrégulière ont été financés par la région (10i) avec une rotation de 8 ans et unités de gestion dont la conversion vers la futaie irrégulière est souhaitable du fait de la structure du peuplement, de la plus faible potentialité et de la productivité des sols hydromorphes. L'essence objectif est le chêne sessile (70 cm avec une rotation de 10 ans). Des travaux sylvicoles seront proposés pour sauver les semis dans les différentes parcelles et un enrichissement par placeaux de pin maritime adapté à la station et au changement climatique complétera la dynamique naturelle.

- **Groupe Jeunesse (JEU)** : unités de gestion régénérées en chêne pédonculé au cours du précédent aménagement. Des travaux sylvicoles sont encore nécessaires pour assurer la réussite de ces régénérations et envisager la première coupe d'amélioration.

- Carte d'aménagement

  La carte d'aménagement, de la desserte et des équipements se trouve en **Annexe 16**.

B - Constitution de divisions

Sans objet.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Sans objet.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Sans objet.

2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2023 - 2042

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Achat et pose de plaques de parcelles	Forêt	148 unités	2 016	E
				Coût total FONCIER (€)	2 016	
				Coût moyen annuel FONCIER	101	

Les limites de la forêt et les lignes de parcelles sont entretenues annuellement par les chasseurs, comme le prévoit le bail de chasse.
Ces différents travaux non sylvicoles permettront de maintenir l'intégrité du périmètre, des limites de la forêt et du parcellaire forestier.

- Développement éventuel des revenus liés aux concessions.

Pas de modification prévue des recettes liées aux concessions.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les guides de référence à appliquer sont :

- le **Schéma régional d'aménagement** (SRA) de Bourgogne (05/12/2011)
- le **Guide des sylvicultures des Chênaies continentale** (ONF 2008), le **Mémento Coupes** (ONF 2018) et le **Mémento Travaux** (ONF 2019)
- le **Guide des sylvicultures des pineraies des plaines du Centre et du Nord- Ouest** (ONF 2009) pour la sylviculture du pin maritime.

L'exploitation des bois sur les sols sensibles au tassement se fera en cohérence avec le guide pratique PROSOL (ONF 2009) et le guide PRATICSOLS (ONF 2017)
La préservation de la biodiversité sera recherchée en appliquant l'instruction pour la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques (ONF -2018) et en suivant les préconisations du document d'objectifs « Prairies et forêts inondables du val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne ».

B - Coupes

- Programme de coupes

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Surface UG totale (ha)	Surface à désigner (ha)	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations Observations	Prélèvement total (m3/ha)
	P^lle	UG	partie d'UG							
2023	10	i		IRR	5,99	5,99	I_FRE_G_1	IRR		20
2023	7	a		PAR	7,25	6,24	C_FRE_G_1	AS	Ne pas parcourir le triangle à l'est de la piste Extraction des frênes malades	10
2023	8			PAR	9,21	9,21	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	11	a		PAR	6,61	6,61	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	25
2023	13			PAR	7,90	7,90	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	14			PAR	8,46	8,46	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	15			PAR	8,48	8,48	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	16			PAR	7,54	7,54	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	17			PAR	7,80	7,80	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	18			PAR	8,41	8,41	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	19		TSF	PAR	8,41	6,49	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	20			PAR	6,92	6,92	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	21			ATT	8,23	8,23	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	22			ATT	8,71	8,71	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	23			ATT	8,58	8,58	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	24	z		ATT	4,19	4,19	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2023	25			ATT	8,78	8,78	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	10
2024	37			AMEJF	4,63	4,63	F_CHP_P_2	A2		40
2024	30			IRR	4,55	4,55	I_CHS_I_2	IRR		30
2024	13			PAR	7,90	7,90	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2024	14			PAR	8,46	8,46	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2024	16			PAR	7,54	7,54	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2024	17			PAR	7,80	7,80	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2025	3			AMETS	9,92	9,92	C_CHX_G_2	ACI		40
2025	7	a		PAR	7,25	6,24	C_FRE_G_1	AS	Ne pas parcourir le triangle à l'est de la piste	15
2025	8			PAR	9,21	9,21	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2025	15			PAR	8,48	8,48	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2025	18			PAR	8,41	8,41	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2025	4			PREPA	8,73	8,73	C_CHX_G_2	ACI		40
2026	38			AMEJF	4,56	4,56	F_CHP_P_2	A2		40
2026	41			AMETS	5,41	5,41	C_CHX_G_2	ACI		40
2026	HSF1			HSY	3,07	3,07	C_FRE_G_1	AS	Mise en sécurité de la digue	5

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Surface UG totale (ha)	Surface à désigner (ha)	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations Observations	Prélèvement total (m3/ha)
	P^lle	UG	partie d'UG							
2026	19		TSF	PAR	8,41	4,49	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2026	20			PAR	6,92	6,92	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2026	22			ATT	8,71	8,71	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2026	23			ATT	8,58	8,58	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2026	5			PREPA	8,23	8,23	C_CHX_G_2	ACI		40
2026	6			PREPA	10,16	10,16	C_CHX_G_2	ACI		40
2027	26			AMETS	4,53	4,53	C_CHX_G_2	ACT		30
2027	27			AMETS	4,73	4,73	C_CHX_G_2	ACT		30
2027	11	a		PAR	6,61	6,61	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2027	21			ATT	8,23	8,23	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2027	24	z		ATT	4,19	4,19	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2027	25			ATT	8,78	8,78	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2028	39			AMEJF	4,67	4,67	F_CHP_M_2	A2		40
2028	40			AMEJF	4,60	4,60	F_CHP_P_2	A2		40
2028	13			PAR	7,90	7,90	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2028	14			PAR	8,46	8,46	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2028	16			PAR	7,54	7,54	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2028	17			PAR	7,80	7,80	C_FRE_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2029	28			AMETS	4,73	4,73	C_CHX_G_2	ACT		30
2029	29			AMETS	4,73	4,73	C_CHX_G_2	ACT		30
2029	7	a		PAR	7,25	7,25	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2029	8			PAR	9,21	9,21	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2029	15			PAR	8,48	8,48	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2029	18			PAR	8,41	8,41	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2030	12			AMEJF	8,84	8,84	F_CHP_P_2	A2		40
2030	19		Futaie	PAR	8,41	1,92	F_CHP_P_2	A1		25
2030	HSF1			HSY	3,07	3,07	C_CHM_G_1	AS	Mise en sécurité de la digue	5
2030	24	b		JEU	4,00	4,00	F_CHP_P_2	A1		40
2030	19		TSF	PAR	8,41	6,49	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2030	20			PAR	6,92	6,92	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2030	22			ATT	8,71	8,71	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2030	23			ATT	8,58	8,58	C_FRE_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2031	37			AMEJF	4,63	4,63	F_CHP_P_2	A3		40
2031	10	i		IRR	5,99	5,99	I_CHM_G_1	IRR		20
2031	11	a		PAR	6,61	6,61	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2031	21			ATT	8,23	8,23	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2031	24	z		ATT	4,19	4,19	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2031	25			ATT	8,78	8,78	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2032	13			PAR	7,90	7,90	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2032	14			PAR	8,46	8,46	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2032	16			PAR	7,54	7,54	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2032	17			PAR	7,80	7,80	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Surface UG totale (ha)	Surface à désigner (ha)	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations Observations	Prélèvement total (m3/ha)
	P^lle	UG	partie d'UG							
2033	38			AMEJF	4,56	4,56	F_CHP_P_2	A3		40
2033	33			AMETS	4,58	4,58	C_CHX_G_2	ACT		30
2033	34			AMETS	4,72	4,72	C_CHX_G_2	ACT		30
2033	7	a		PAR	7,25	7,25	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2033	8			PAR	9,21	9,21	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2033	15			PAR	8,48	8,48	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2033	18			PAR	8,41	8,41	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2034	HSF1			HSY	3,07	3,07	C_CHM_G_1	AS	Mise en sécurité de la digue	5
2034	30			IRR	4,55	4,55	I_CHS_I_2	IRR		30
2034	31			IRR	4,88	4,88	I_CHS_I_2	IRR		30
2034	32			IRR	4,80	4,80	I_CHS_I_2	IRR		30
2034	19		TSF	PAR	8,41	6,49	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2034	20			PAR	6,92	6,92	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2034	22			ATT	8,71	8,71	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2034	23			ATT	8,58	8,58	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2035	39			AMEJF	4,67	4,67	F_CHP_P_2	A3		40
2035	40			AMEJF	4,60	4,60	F_CHP_M_2	A3		40
2035	36			JEU	4,68	4,68	F_CHP_P_2	A1		40
2035	11	a		PAR	6,61	6,61	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2035	21			ATT	8,23	8,23	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2035	24	z		ATT	4,19	4,19	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2035	25			ATT	8,78	8,78	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2036	13			PAR	7,90	7,90	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2036	14			PAR	8,46	8,46	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2036	16			PAR	7,54	7,54	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2036	17			PAR	7,80	7,80	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2037	3			AMETS	9,92	9,92	C_CHX_G_2	APR		30
2037	7	a		PAR	7,25	7,25	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2037	8			PAR	9,21	9,21	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2037	15			PAR	8,48	8,48	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2037	18			PAR	8,41	8,41	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2037	4			PREPA	8,73	8,73	C_CHX_G_2	APR		30
2038	12			AMEJF	8,84	8,84	F_CHP_M_2	A3		40
2038	19		Futaie	PAR	8,41	1,92	F_CHP_M_2	A2		25
2038	37			AMEJF	4,63	4,63	F_CHP_M_2	A4		40
2038	41			AMETS	5,41	5,41	C_CHX_G_2	ACT		30
2038	HSF1			HSY	3,07	3,07	C_CHM_G_1	AS	Mise en sécurité de la digue	5
2038	24	b		JEU	4,00	4,00	F_CHP_P_2	A2		40
2038	19		TSF	PAR	8,41	6,49	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2038	20			PAR	6,92	6,92	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2038	22			ATT	8,71	8,71	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2038	23			ATT	8,58	8,58	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2038	5			PREPA	8,23	8,23	C_CHX_G_2	APR		30
2038	6			PREPA	10,16	10,16	C_CHX_G_2	APR		30

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Surface UG totale (ha)	Surface à désigner (ha)	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations Observations	Prélèvement total (m3/ha)
	P^lle	UG	partie d'UG							
2038	35			PREPA	4,69	4,69	C_CHX_G_2	ACT		30
2039	26			AMETS	4,53	4,53	C_CHX_G_2	ACT		30
2039	27			AMETS	4,73	4,73	C_CHX_G_2	ACT		30
2039	10	i		IRR	5,99	5,99	I_CHM_G_1	IRR		20
2039	11	a		PAR	6,61	6,61	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2039	21			ATT	8,23	8,23	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2039	24	z		ATT	4,19	4,19	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2039	25			ATT	8,78	8,78	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2040	38			AMEJF	4,56	4,56	F_CHP_P_2	A4		40
2040	1			AMETS	5,49	5,49	C_CHX_G_2	ACT		40
2040	13			PAR	7,90	7,90	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2040	14			PAR	8,46	8,46	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2040	16			PAR	7,54	7,54	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2040	17			PAR	7,80	7,80	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2040	42			PREPA	3,06	3,06	C_CHX_G_2	APR		30
2041	28			AMETS	4,73	4,73	C_CHX_G_2	ACT		30
2041	29			AMETS	4,73	4,73	C_CHX_G_2	ACT		30
2041	7	a		PAR	7,25	7,25	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2041	8			PAR	9,21	9,21	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2041	15			PAR	8,48	8,48	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2041	18			PAR	8,41	8,41	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2042	39			AMEJF	4,67	4,67	F_CHP_P_2	A4		40
2042	40			AMEJF	4,60	4,60	F_CHP_P_2	A4		40
2042	36			JEU	4,68	4,68	F_CHP_P_2	A2		40
2042	19		TSF	PAR	8,41	6,49	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2042	20			PAR	6,92	6,92	C_CHM_G_1	AS	Implantation des parquets	15
2042	22			ATT	8,71	8,71	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15
2042	23			ATT	8,58	8,58	C_CHM_G_1	AS	Extraction des frênes malades	15

Annexe 17 : Possibilité volume par groupe d'aménagement
Annexe 18 : Typologie des peuplements Recprev et Code des coupes

Des cloisonnements d'exploitation seront systématiquement implantés tous les 18 à 24 mètres afin de permettre une exploitation respectueuse des sols et de faciliter l'accès aux parcelles pour le suivi et les travaux ultérieurs. La carte du réseau de cloisonnements déjà implantés se trouve en **Annexe 19.**

Pour les coupes IRR, la rotation est de 8 à 10 ans avec un prélèvement de 20 à 30 m3/ha en fonction de la station et de l'état du peuplement (10 à 15 m3/ha de taillis, et 5 à 15m3/ha de futaie).
Dans les parcelles 30 à 32, la coupe marquée visera à prélever des gros bois et quelques bois moyens dépérissants ou sans avenir pour la futaie, arbres à remplacer par des semis utiles dont il faudra faciliter la venue et réaliser des enrichissements par placeaux de pin maritime. En revanche on touchera le moins possible aux petits bois.
Pour le taillis, un furetage sera réalisé.
Dans la parcelle 10i, un travail sanitaire sera effectué dans les frênes malades.

Pour les coupes d'amélioration de jeune futaie (A1 à A4), le prélèvement moyen varie de 25 à 40 m³/ha en fonction de l'état du peuplement avec une rotation allant de 6 à 8 ans.

Pour les coupes ACT, ACI et APR, la rotation est de 12 ans avec un prélèvement de l'ordre de 30 m3/ha (dont 7 à 10 m3/ha grume) en fonction de l'état et du capital du peuplement. Ce prélèvement sera composé par les arbres dépérissants ou sans avenir pour la futaie. Pour le taillis, un furetage sera réalisé.

Pour les coupes AS, le prélèvement consistera à récolter uniquement les arbres dépérissants. Ces coupes sanitaires sont échelonnées tous les 4 ans pour toutes les unités de gestion touchées par la chalarose, de façon à permettre la récolte des produits avant qu'ils ne se déprécient. Par ailleurs, la latitude de plus ou moins 5 ans dans l'inscription des coupes permettra de s'adapter au dépérissement, en procédant à des anticipations ou des interversions si nécessaire. Sur ces unités de gestion, le taillis adulte sera au maximum laissé sur pied afin de conserver un maximum de surface avec un état boisé correct.
Le prélèvement des arbres touchés sera le guide pour l'installation des parquets de renouvellement, dont la surface prévue pourra être amenée à évoluer en fonction de l'intensité du prélèvement et de l'avancée du dépérissement.

- Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)

Groupe ou Type de coupe	**Surface terrière totale à récolter*** (seuil précomptage 20 cm)		**Volume bois fort total sur écorce à récolter**** (tige + houppier + taillis)		*dont volume tige à récolter (facultatif)*	
	moyenne annuelle (m^2/an)	durant aménagement (m^2)	moyenne annuelle (m^3/an)	durant aménagement (m^3)	*moyenne annuelle (m^3/an)*	*durant aménagement (m^3)*
IRR	5	92	46	923	13	255
PAR	19	383	508	10159	153	3062
AMEL TSF	9	173	244	4887	61	1221
AMEL Futaie	26	511	186	3713	171	3416
Totaux	**58**	**1159**	**984**	**19682**	**398**	**7954**

➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2 .*

** Tiges précomptables uniquement*
*** Tiges précomptables et non précomptables*

- Mode de suivi de la récolte

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière. Toutefois, le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fait aussi l'objet d'un suivi : il permet un affichage clair vis-à-vis du propriétaire et de la filière bois.
La notion de tarif aménagement est abandonnée depuis 2009.

C - Desserte

- Plan d'action pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	**Priorité** (1 ou 2)	**Description de l'action** création / amélioration / étude	**Localisation** ou n° UG linéaire	**Long.** (m) ou **quantité**	**Avantages attendus** (volumes, surfaces) **Précautions** (paysage, biodiversité…)	**Coût indicatif de l'action** (€ HT)	**I/E**
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage…)							
DES3	1	Création d'une place de dépôt/retournement	Parcelle 6	200 m2	Faciliter la mobilisation des bois au niveau du massif de Ventrey	6 000	I
					Coût total DESSERTE (€)	6 000	
					Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)	300	

Le coût indicatif de la création de la place de retournement ne tient pas compte des éventuelles subventions dont la commune peut bénéficier (actuellement 40%). En effet, la création de desserte dans le but de valoriser et d'optimiser la productivité de la forêt est actuellement éligible à des aides.

- Guide technique de référence

- Routes forestières ; recommandations techniques » (ONF – 2000)
- Guide technique Plaines et Collines : Travaux routiers forestiers (ONF – 2014)

D - Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		**Unités de gestion concernées** (facultatif)	**Surface à travailler** (ha)	**Précautions Observations**	**Coût unitaire** (€ HT/ha)	**Coût total indicatif** (€ HT)	**I/E**
Code	**Libellé**						
3CHP02	Régénération artificielle de Chêne pédonculé par plantation sur billons de 1 200 plants / ha	2	6,38	A partir de la classe 2 de la BDR	4204	26824	I
5CHP01	Amélioration des peuplements de chênes sessile et pédonculé	2	6,38	Classe 4 de la BDR	1367	8720	E
3CHP02	Régénération artificielle de Chêne pédonculé par plantation sur billons de 1 200 plants / ha	9a, 10a et 11b	10,28	A partir de la classe 2 de la BDR	4204	43222	I
5CHP01	Amélioration des peuplements de chênes sessile et pédonculé	9a, 10a et 11b	10,28	Classe 4 de la BDR	1367	14050	E
5CHP01	Amélioration des peuplements de chênes sessile et pédonculé	7b	1,12	Classe 5 de la BDR	2022	2265	E
5CHP01	Amélioration des peuplements de chênes sessile et pédonculé	36	4,68	Classe 5 de la BDR	2022	9463	E
ICHSM	Conversion en futaie irrégulière: effort de renouvellement moyen	10i	5,99	Dans les 5 ans après coupe, un entretien de cloisonnement à 20m et un dégagement de semis. À partir de 5 ans après coupe, un dégagement/nettoiement	555	3327	I

ICHSM	Conversion en futaie irrégulière: effort de renouvellement moyen	30,31,32	14,23	Dans les 5 ans après coupe, un entretien de cloisonnement à 20m et un dégagement de semis. À partir de 5 ans après coupe, un dégagement/nettoiement	555	7903	I
3P.M3	Régénération artificielle de pin maritime par placeaux de 460 plants/ha	30,31,32	2,84	Mise en place de placeaux de pin maritime, à hauteur de 10% de la surface à l'issue de la période d'aménagement	2352	6679	I
3CHP02	Régénération artificielle de Chêne pédonculé par plantation sur billons de 1 200 plants / ha	PAR	33,49		8450	398437	I
5CHP01	Amélioration des peuplements de chênes sessile et pédonculé	PAR	13,84	Classe 4 de la BDR	1367	32214	E
3NOY1 et 5NOY1	Plantation de noyer à 150 à 200 plants/ha	13, 14, 16 et 17	1,9		7996	15193	I
3PEU1-SI et 5PEU-SI	Plantation de peupliers à 204 plants/ha (7m x7m), itinéraire semi-intensif	13, 14, 16 et 17	2		7622	15245	I
3A.F1 et 5A.F1	Régénération artificielle de feuillus précieux (TULIPIER de Virginie) par plantation de 400 plants/ha	13, 14, 16 et 17	1,9		8986	17074	I
					Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)	471 881	
					Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)	23 594	

Ces travaux seront réalisés en cohérence avec les normes d'Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles en vigueur.

Pour chaque itinéraire de régénération artificielle de chêne pédonculé, les plantations seront constituées par 70% de l'essence objectif avec 30% d'essences adaptées en accompagnement (en fonction de la disponibilité en plants au moment des travaux), conformément à la norme de travaux (diversification).
Les essences pouvant être introduites en complément du chêne pédonculé sont l'érable champêtre, l'érable sycomore en zone non inondable, l'orme résistant à la graphiose et l'aulne glutineux. Ces essences seront installées par placeaux dans la matrice de chêne pédonculé.

Dans les parquets d'essences allochtones, le peuplier sera planté à 204 plants/ha, le noyer à 150 à 200 plants par ha et les autres feuillus à 400 plants/ha. Ces essences assureront un relais de production dans la prochaine période d'aménagement avant un retour à l'habitat naturel à l'issue de leur cycle d'exploitabilité.

Ces coûts de travaux ne tiennent pas compte des subventions éventuelles dont pourraient bénéficier la commune pour la reconstitution de sa forêt touchée par la chalarose (à l'heure actuelle environ 40% des coûts de plantation et des premiers dégagements)

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).
Le programme d'actions n'engendre aucun effet notable dommageable sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 et il intègre autant que possible les préconisations du document d'objectifs, pour concilier préservation écologique et rentabilité économique.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	**Observations**	**Surface** (ha)
Adhésion au système de certification PEFC	Commune adhérente sous le numéro de licence 10-21-1/448 qui expire le 31/12/2022	289,04
Îlots de vieillissement (surface boisée)		0
Îlots de sénescence (surface boisée)		0
Maintien de milieux ouverts	Pas de milieu ouvert présent en forêt	
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Unités de gestion 9z	1,42
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Oui	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités…)	Des arbres à haute valeur biologique seront désignés lors de chaque coupe	
Conservation de bois mort au sol	Oui	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Oui	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Oui	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Oui	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Non envisageable dans cette période d'aménagement	
Non-introduction d'espèces génétiquement modifiées	Oui	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Oui	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Oui	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Unités de gestion où ces espèces seraient mises en évidence	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Sans objet.

C - Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

D - Documents techniques de référence

Les différentes préconisations et mesures applicables pour mener les actions de biodiversité sont précisées dans :
- Les guides de sylviculture

- Les guides PROSOL et PRATICSOLS
- L'instruction sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques (INS-18-T-97)
- Les fiches ZNIEFFs Bourgogne « Vallée de la Saône d'Ouroux à Simandre » et « Val de Saône de Chalon à Tournus »
- Le document d'objectifs Natura 2000 « Prairies et forêts inondables du val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne »

Le gestionnaire devra prendre en compte la mise à jour de ces documents ainsi que tous ceux en devenir relatifs à la biodiversité.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants

Lors des différentes coupes, les arbres remarquables présents dans les parcelles seront conservés.

- Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations

Lorsqu'une coupe doit être réalisée aux abords d'un sentier ou d'un chemin fréquenté par le public (digue, voie bleue), on veillera à maintenir la sécurité du public vis-à-vis des arbres pouvant tomber.

De manière générale, la fréquentation de la forêt communale par le public est une fréquentation de passage (promeneurs, cyclistes, ramasseurs de champignons).

- Schéma d'accueil du public

Sans objet.

- Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Sans objet.

- Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition…).

- Documents techniques de référence

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

-Guide des Traitements et des Paysages, ONF, 1999

-Approche paysagère des actions forestières, ONF, 1993

- Carte du schéma d'accueil du public

Sans objet.

B - Ressource en eau potable

Actuellement, la forêt n'est impactée par aucun périmètre de captage d'eau potable.

C - Chasse – Pêche

- État des lieux

Les orientations inscrites dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (2019-2025) permettent de conserver la ressource gibier, de pérenniser et de développer la chasse, et de favoriser l'acceptabilité sociale de la chasse.

Le droit de chasse est loué à la société communale de Gigny-sur-Saône par période de 9 ans renouvelable.
Le montant de la location est actuellement de 155 euros/an.
Les chasseurs de la société se voient confier l'entretien des lignes et sommières de la forêt.

Le mode de chasse pratiquée est la chasse à tir en battue pour le grand gibier (chevreuil, sanglier) et la chasse individuelle pour le lièvre, la bécasse et le pigeon ramier.

Le plan de chasse prévoit l'attribution, en moyenne, d'une vingtaine de chevreuils et d'une dizaine de sangliers. Ce plan de chasse est généralement bien réalisé.

La pêche n'est pas pratiquée dans la forêt communale de Gigny-sur-Saône.

- Déséquilibre sylvo-cynégétique

La forêt communale de Gigny-sur-Saône ne présente pas de déséquilibre sylvo-cynégétique.
Concernant le grand gibier, la densité actuelle dans la forêt ne compromet pas l'avenir des différentes régénérations en cours ou à venir.
Les plans de chasse veilleront à maintenir cet équilibre sylvo-cynégétique.

- Principales caractéristiques des activités de chasse

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations (Attribution)
Chasse à tir en battue Chevreuil	2018/20019 : 15 2019/2020 : 15 2020/2021 : 20 2021/2022 : 20	2018/20019 : 15 2019/2020 : 15 2020/2021 : 20 2021/2022 : 20
Chasse à tir en battue Sanglier	2018/20019 : 3 2019/2020 : 15 2020/2021 : 10 2021/2022 : 10	2018/20019 : 16 2019/2020 : 15 2020/2021 : 12 2021/2022 : 10

- Programme d'actions Chasse - Pêche

Sans objet.

D - Pastoralisme

Non concernée.

E - Affouage et droits d'usage

- État des lieux

L'affouage est pratiqué par la commune, le nombre d'affouagistes est variable d'une année à l'autre (de l'ordre d'une quinzaine affouagistes) et le rythme est d'une parcelle tous les 2 ans.

- Programme d'actions Affouage

Le programme de coupes de cet aménagement permet une fourniture annuelle régulière de bois de chauffage à destination des affouagistes, dans le cas où la commune souhaite leur délivrer le bois. Le volume de bois délivré comprend le taillis et les petites futaies des coupes de conversion, le bois issu des éclaircies des futaies de petits bois et les houppiers des futaies vendues.

L'état d'assiette de cet aménagement permettra une fourniture régulière estimée à 823 m^3/an pendant cet aménagement, qui excède largement les besoins domestiques.
En cas de besoin plus faible pour l'affouage, la vente en bloc de certaines unités de gestion permettra l'avancement régulier du programme des coupes du présent aménagement.

F - Richesses culturelles

- État des lieux

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ne mentionne aucun vestige archéologique dans la forêt communale de Gigny-sur-Saône.
Elle précise cependant qu'une intersection de 2 voies supposées romaines est localisée en bordure de la parcelle 16 (l'une nord-sud, voie dite d'Agrippa, et l'autre est-ouest venant de la Saône).

- Programme d'actions Richesses culturelles

Sans objet.

- Documents techniques de référence

Le "Rendez-Vous Technique" n°14 (*ONF- automne 2006*) contient un dossier pratique qui fait référence à la forêt et le patrimoine archéologique.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Sans objet.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Sans objet.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Incendies de forêt

- Contraintes réglementaires

L'arrêté préfectoral du 30 décembre 1996 réglemente l'apport de feu en forêt de Saône-et-Loire. La forêt communale de Gigny-sur-Saône est concernée par cet arrêté. Il interdit l'incinération du 15 février au 15 Mai puis du 1er juillet au 31 octobre.

- État des lieux

Le risque d'incendie est faible : aucun incident de ce type n'est recensé dans la gestion passée.
Aucun équipement structurant dédié à la défense des forêts contre les incendies n'est présent en forêt.

- Plan d'action pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)

Sans objet.

- Documents techniques de référence

Défense forestière contre l'incendie (ONF / SDIS - 1997).

B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

La forêt communale de Gigny-sur-Saône ne présente pas déséquilibre sylvo-cynégétique. L'application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et le respect des plans de chasse contribueront à maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique de la forêt.

C - Crises sanitaires

- Crises sanitaires subies par la forêt

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Frêne	2016 à aujourd'hui	Forêt inondable, Chênaie pédonculée-Frênaie-Ormaie	Champignon Chalara fraxinea induisant le dépérissement fulgurant des frênes	Peuplements initialement à dominante frêne, actuellement ruinés suite au dépérissement de ces arbres. 129,55 ha

- Documents de référence

  Guide de gestion des forêts en crise sanitaire (ONF / IDF - 2010).

D - Tassement des sols

L'ensemble des sols de la forêt présente une texture à dominance limoneuse ou argilo-limoneuse, ce qui confère à ces sols une certaine sensibilité vis-à-vis du tassement (allant de moyenne à très élevée).
Pour limiter l'impact des engins forestiers motorisés et préserver la qualité des sols, les parcelles concernées par des travaux et des coupes seront systématiquement cloisonnées.
Les rémanents d'exploitation seront également mis en andains sur les cloisonnements.

- Carte de la sensibilité des sols au tassement

  La carte de la sensibilité des sols au tassement se trouve en **Annexe 19.**

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A - Certification PEFC

La commune de Gigny-sur-Saône est adhérente au programme PEFC sous la licence n°10-21-1/448 depuis le 30/11/2017. La validité de cette licence court jusqu'au 31/12/2022

B - Autres actions

Sans objet.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf.[1] (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf.[2] (ha)	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle	308,55	Renouvellement des peuplements Gestion courante (martelage, exploitation, travaux sylvicoles)	129,17	Maintien d'arbres à haute valeur biologique, morts ou sénescents lors des coupes Traitement en futaie par parquets de 0,5 à 1,5 ha par plantation d'une matrice de chêne pédonculé à 70% dans laquelle des placeaux d'essences de diversification typique de la forêt alluviale (érables, aulne glutineux…) et par parquets de 0,5 à 1 ha d'essences à croissance rapide (noyer, noir, peuplier noir, tulipier) installés à hauteur de 5,8 ha maximum. A l'issue du terme d'exploitabilité de ces essences à croissance rapide, le retour à l'habitat initial sera recherché pour garantir la restauration de la forêt alluviale relictuelle.	*Neutre*
Chênaies (pédonculées) mésoneutrophiles à mésoacidiphiles à Stellaire holostée			28,81		*Neutre*
Aulnaie frênaies des sources et petits ruisseaux à Laîches espacées et pendante	61,71		1,59	Maintien d'arbres à haute valeur biologique, morts ou sénescents lors des coupes Aucun parquet de renouvellement ne sera implanté sur cet habitat.	*Neutre*
Aulnaie frênaies à hautes herbes des sols très engorgés			1,55	Milieu très sensible laissé en attente	*Neutre*
Amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Grenouille agile…)		Renouvellement des peuplements Gestion courante (martelage, exploitation, travaux sylvicoles)	161,12	Préserver les zones humides existantes	*Neutre*
Avifaune et Herpétofaune			161,12	Conserver des arbres porteurs de micro-habitats, des arbres à cavités et porteurs de nids. Privilégier au maximum les exploitations et les travaux en dehors des périodes de nidification et/ou de reproduction (d'avril à août). Fauche tardive des bas-côtés.	*Positif*
Bilan général	**L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**				**non**
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				**oui**

surf.[1] : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (si surface connue).
surf.[2] : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.

L'application de ces mesures de préservation ainsi que la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante doivent permettre de ne pas avoir d'effet dommageable sur la conservation de la forêt alluviale inondable à moyen terme.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier

Non concernée.

Signatures et mention des consultations réglementaires

Etude de terrains :	*Vincent Gaillet,* *Philippe Benedetti (Technicien forestier territorial de l'UT 12 Chalon Ouest),* *Olivier Pigneret (Responsable de l'UT 12 Chalon Ouest)*
Diagnostic foncier et Cartographie :	*Christian Combe (Géomaticen)*

Document

Rédigé le 16/11/2022 **par :** Vincent GAILLET,

Chef de projet aménagements

Vérifié le : 25/11/2022 **par :** Stéphane CLAUDE

Responsable de l'unité d'aménagement

Proposé le: 31/12/2022 **par :** Régis MICHON

Directeur d'Agence

- Consultation de l'animateur du site Natura 2000 : *26/09/2022*

Liste des annexes :

Annexe 1 : Carte de situation

Annexe 2 : Liste des parcelles cadastrales concernées par l'aménagement et correspondance avec le parcellaire forestier

Annexe 3 : Carte du parcellaire forestier

Annexe 4 : Carte de la fonction de production

Annexe 5 : Carte de la fonction écologique

Annexe 6 : Carte des unités stationnelles

Annexe 7 : Carte des peuplements : origine et structure

Annexe 8 : Carte des peuplements : composition

Annexe 9 : Carte des peuplements : capital

Annexe 10 : Typologie des peuplements BCA

Annexe 11 : Tableau synoptique

Annexe 12 : Répartition des types de peuplements par parcelle

Annexe 13 : Carte des zonages réglementaires

Annexe 14 : Carte des habitats naturels

Annexe 15 : Carte des essences objectif

Annexe 16 : Carte d'aménagement, de la desserte et des équipements

Annexe 17 : Calcul de la Possibilité Volumes

Annexe 18 : Typologie Recprev et Code des coupes

Annexe 19 : Carte de la sensibilité des sols au tassement

Annexe 20 : Lexique

Annexe 21 : Mail de consultation de l'animateur du site Natura 2000

Annexe 1

Office National des Forêts

Agence Bourgogne Est

Forêt communale de Gigny sur Saône

289 Ha 04a 39 ca

Plan de situation

Échelle : 1/150 000 (A4)

0 1 2 4 Kilomètres

N

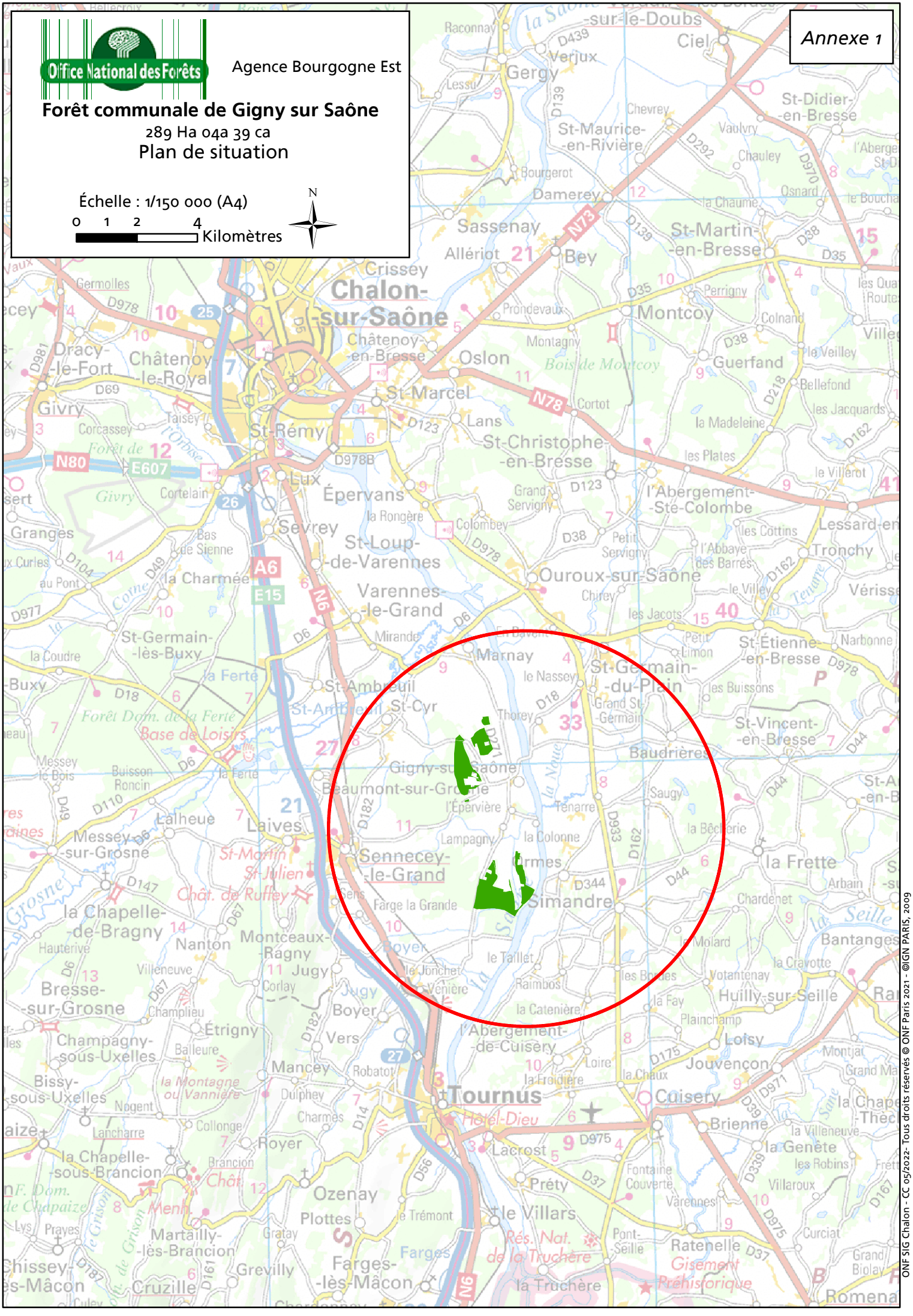

ONF SIG Chalon - CC 05/2022- Tous droits réservés © ONF Paris 2021 - ©IGN PARIS, 2009

Forêt communale de Gigny-sur-Saône

Annexe 2

2.1 > Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	5 ha 49 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	94	LES COMMUNES AU GROS BOI	5 ha 49 a 00 ca
2	6 ha 38 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	351	EZ COISSES	6 ha 38 a 00 ca
3	9 ha 92 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	260	VENTREY	9 ha 92 a 55 ca
4	8 ha 73 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	260	VENTREY	8 ha 73 a 37 ca
5	8 ha 23 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	260	VENTREY	8 ha 22 a 76 ca
6	10 ha 16 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	260	VENTREY	10 ha 16 a 32 ca
7	8 ha 37 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	5	BOIS DE LA POMMERAIE	7 ha 35 a 61 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	F	299	BOIS DE LA POMMERAIE	1 ha 00 a 76 ca
8	9 ha 21 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	5	BOIS DE LA POMMERAIE	8 ha 36 a 87 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	83 a 91 ca
9	7 ha 60 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	5	BOIS DE LA POMMERAIE	1 ha 41 a 43 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	6 ha 19 a 03 ca
10	8 ha 39 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	2	SERVELLES	9 a 74 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	8 ha 28 a 90 ca
11	8 ha 31 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	2	SERVELLES	6 a 06 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	8 ha 25 a 01 ca
12	8 ha 84 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	8 ha 83 a 99 ca
13	7 ha 90 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	7 ha 90 a 09 ca
14	8 ha 46 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	8 ha 46 a 45 ca
15	8 ha 48 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	8 ha 47 a 56 ca
16	7 ha 54 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	7 ha 53 a 65 ca
17	7 ha 80 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	7 ha 79 a 61 ca
18	8 ha 41 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	8 ha 40 a 70 ca
19	8 ha 41 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	8 ha 41 a 49 ca
20	6 ha 92 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	6 ha 91 a 58 ca
21	8 ha 23 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	3 ha 45 a 45 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	G	369	COUPE DE RIVIERE	3 ha 76 a 95 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	G	370	COUPE DE RIVIERE	1 ha 00 a 49 ca
22	8 ha 71 a	GIGNY-SUR-SAONE	G	369	COUPE DE RIVIERE	8 ha 71 a 22 ca
23	8 ha 58 a	GIGNY-SUR-SAONE	G	369	COUPE DE RIVIERE	8 ha 58 a 35 ca
24	8 ha 19 a	GIGNY-SUR-SAONE	G	369	COUPE DE RIVIERE	8 ha 19 a 14 ca
25	8 ha 78 a	GIGNY-SUR-SAONE	G	369	COUPE DE RIVIERE	8 ha 78 a 21 ca
26	4 ha 53 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 53 a 34 ca
27	4 ha 73 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 73 a 08 ca
28	4 ha 73 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 72 a 85 ca
29	4 ha 73 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 72 a 75 ca
30	4 ha 55 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 55 a 12 ca
31	4 ha 88 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 87 a 98 ca
32	4 ha 80 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 79 a 97 ca
33	4 ha 58 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 57 a 71 ca
34	4 ha 72 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 72 a 50 ca
35	4 ha 69 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 69 a 13 ca
36	4 ha 68 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 67 a 70 ca
37	4 ha 63 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 62 a 71 ca
38	4 ha 56 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 55 a 99 ca
39	4 ha 67 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 67 a 43 ca
40	4 ha 60 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	4 ha 60 a 54 ca
41	5 ha 41 a	GIGNY-SUR-SAONE	ZM	1	AU GOUTAIN	89 a 80 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	ZN	9	LE GRAND DOUVRE	1 ha 08 a 50 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	ZO	46	CHAMP PAGNON	71 a 10 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	ZO	49	CHAMP PAGNON	2 ha 71 a 70 ca
42	3 ha 06 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	95	LES COMMUNES AU GROS BOI	3 ha 06 a 00 ca
HSF1	3 ha 07 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	3 ha 06 a 62 ca
HSF2	52 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	5	BOIS DE LA POMMERAIE	1 a 09 ca
		GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	50 a 94 ca
HSF3	40 a	GIGNY-SUR-SAONE	F	298	BOIS DE LA POMMERAIE	39 a 74 ca
HSF4	46 a	GIGNY-SUR-SAONE	B	93	FROS BOIS	45 a 85 ca
Total	289 ha 04 a					289 ha 04 a 39 ca

Dont concessions :
0 a
Dont hors surface forestière :
4 ha 45 a

2.2 > Extrait de la matrice cadastrale

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
71219-B-93	FROS BOIS	16	70 ha 54 a 65 ca
71219-B-94	LES COMMUNES AU G	1	5 ha 49 a 00 ca
71219-B-95	LES COMMUNES AU G	1	3 ha 06 a 00 ca
71219-B-260	VENTREY	4	37 ha 05 a 00 ca
71219-B-351	EZ COISSES	1	6 ha 38 a 00 ca
71219-F-2	SERVELLES	2	15 a 80 ca
71219-F-5	BOIS DE LA POMMERA	4	17 ha 15 a 00 ca
71219-F-298	BOIS DE LA POMMERA	17	103 ha 74 a 72 ca
71219-F-299	BOIS DE LA POMMERA	1	1 ha 00 a 76 ca
71219-G-369	COUPE DE RIVIERE	5	38 ha 03 a 87 ca
71219-G-370	COUPE DE RIVIERE	1	1 ha 00 a 49 ca
71219-ZM-1	AU GOUTAIN	1	89 a 80 ca
71219-ZN-9	LE GRAND DOUVRE	1	1 ha 08 a 50 ca
71219-ZO-46	CHAMP PAGNON	1	71 a 10 ca
71219-ZO-49	CHAMP PAGNON	1	2 ha 71 a 70 ca
Total		57	289 ha 04 a 39 ca

Annexe 3

(Partie nord)

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Plan du parcellaire forestier

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

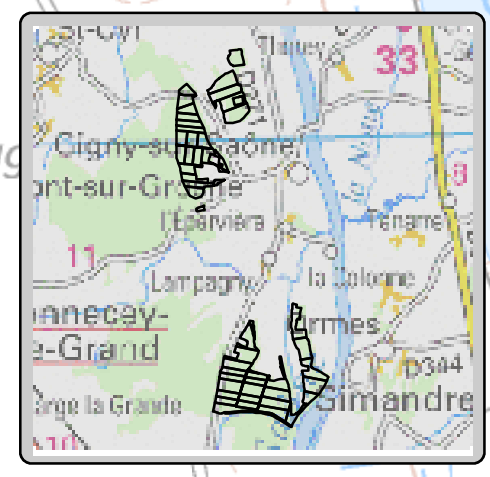

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 3

(Partie sud)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Plan du parcellaire forestier

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

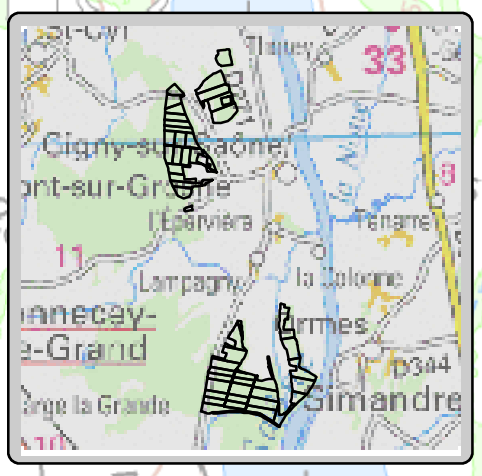

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 4

(Partie nord)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte de la fonction production

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

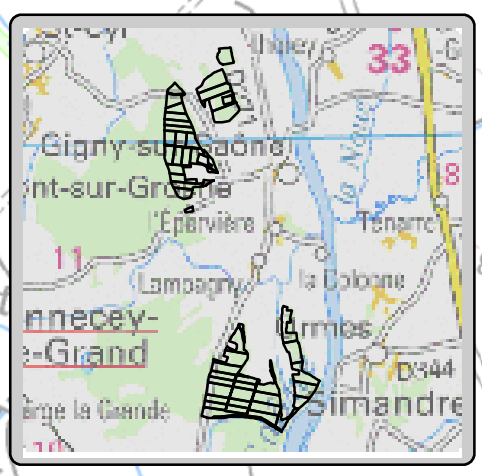

Niveau d'enjeu moyen

Niveau d'enjeu fort

Non concerne

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte de la fonction production

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

Annexe 4

(Partie sud)

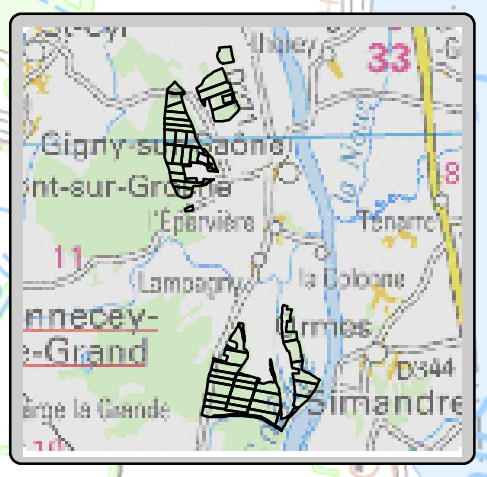

- Niveau d'enjeu moyen
- Niveau d'enjeu fort
- Non concerne

ONF SIG Chalon - CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 5

(Partie nord)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte de la fonction écologique

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

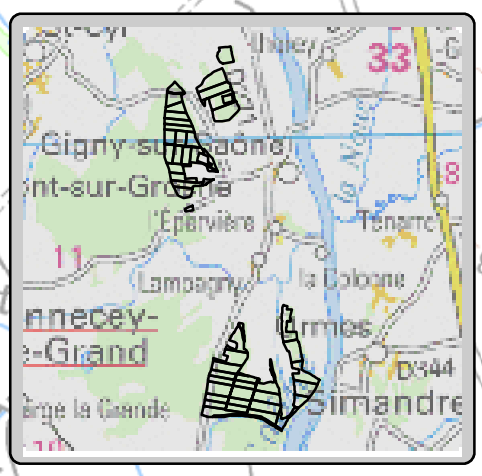

Enjeu ordinaire

Enjeu reconnu

2

42 1 26 27 28 29 32 31 30 HSF4 36 35 34 33 41 37 41 38 41 39 40 41

3 4 5 6

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte de la fonction écologique

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000

Mètres

Enjeu ordinaire

Enjeu reconnu

Annexe 5

(Partie sud)

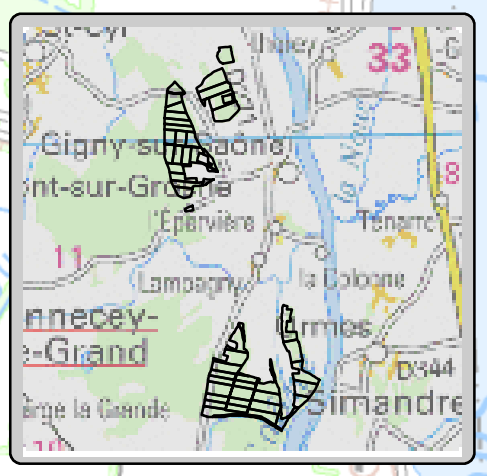

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 6

(Partie nord)

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte des unités stationnelles

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

N

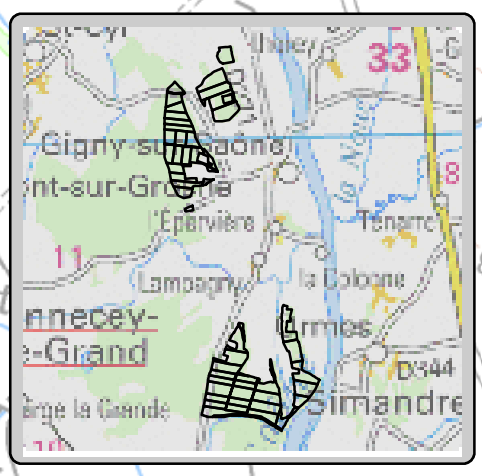

Groupe B3B

2103a : Chênaie mixte-boulaie-tremblaie mésoacidiphile, mésohygrocline, à molinie bleue

Groupe B3F

3313 : Chênaie pédonculée mesohygrocline mesoacidiphile sur basses terrasses limoneuses

3314 : Chênaie pédonculée mesohygrocline acidicline sur basses terrasses limoneuses

3315 : Chênaie pédonculée mesohygrocline mesoneutrophile sur basses terrasses limoneuses

Groupe B3G

5000 : Frênaie-aulnaie mésohygrophile

Groupe B3H

4410 : Chênaie pédonculé-frênaie-ormaie hygrocline à hygrophile à laîche maigre sur alluvions fines du lit majeur de la Saône, de l'Ognon et de la plaine entre Saône et Doubs

Groupe B3K

6204 : Aulnaies hygrophiles acidiclines a laiche allongee

Autres

Non concerné

ONF SIG Chalon - CC 06/2021 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 6

(Partie sud)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte des unités stationnelles

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

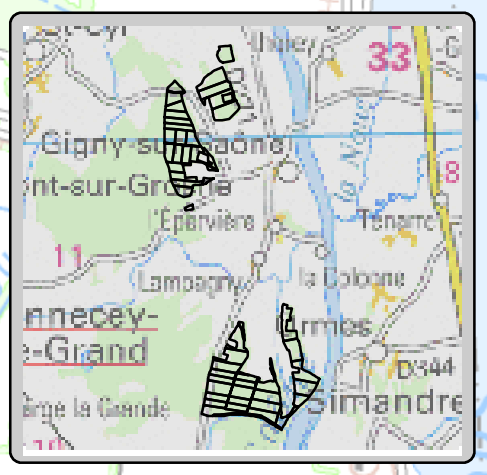

Groupe B3B

2103a : Chênaie mixte-boulaie-tremblaie mésoacidiphile, mésohygrocline, à molinie bleue

Groupe B3F

3313 : Chênaie pédonculée mesohygrocline mesoacidiphile sur basses terrasses limoneuses

3314 : Chênaie pédonculée mesohygrocline acidicline sur basses terrasses limoneuses

3315 : Chênaie pédonculée mesohygrocline mesoneutrophile sur basses terrasses limoneuses

Groupe B3G

5000 : Frênaie-aulnaie mésohygrophile

Groupe B3H

4410 : Chênaie pédonculé-frênaie-ormaie hygrocline à hygrophile à laîche maigre sur alluvions fines du lit majeur de la Saône, de l'Ognon et de la plaine entre Saône et Doubs

Groupe B3K

6204 : Aulnaies hygrophiles acidiclines a laiche allongee

Autres

Non concerné

ONF SIG Chalon - CC 06/2021 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte des peuplements
Origine et structure

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

Annexe 7

(Partie nord)

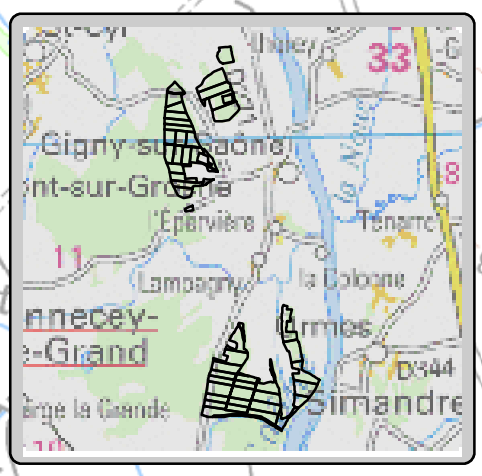

Structure :

- 11 - Peuplement à petits bois
- 23 - Peuplement à bois moyens avec gros bois
- 32 - Peuplement à gros bois avec bois moyens
- 52 - Peuplement irrégulier avec bois moyens
- 53 - Peuplement irrégulier avec gros bois
- S - Peuplement de semis à gaulis
- G - Peuplement de gaulis à bas perchis
- NC - Non concerné

Origine :

- F - Futaie régulière
- M - Mélange futaie et taillis
- T - Taillis simple
- V - Vide boisable

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 7

(Partie sud)

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte des peuplements
Origine et structure

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

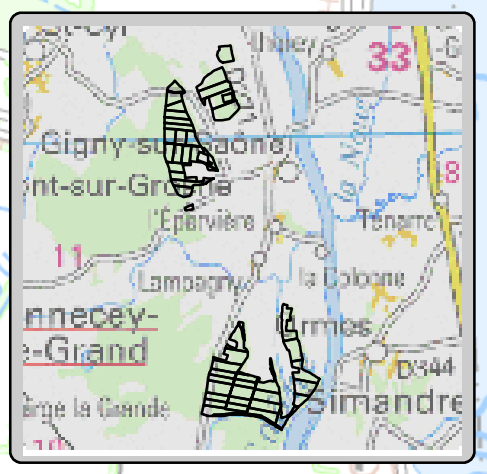

Structure :

- 11 - Peuplement à petits bois
- 23 - Peuplement à bois moyens avec gros bois
- 32 - Peuplement à gros bois avec bois moyens
- 52 - Peuplement irrégulier avec bois moyens
- 53 - Peuplement irrégulier avec gros bois
- S - Peuplement de semis à gaulis
- G - Peuplement de gaulis à bas perchis
- NC - Non concerné

Origine :

- F - Futaie régulière
- M - Mélange futaie et taillis
- T - Taillis simple
- V - Vide boisable

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte des peuplements
Composition

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

Annexe 8

(Partie nord)

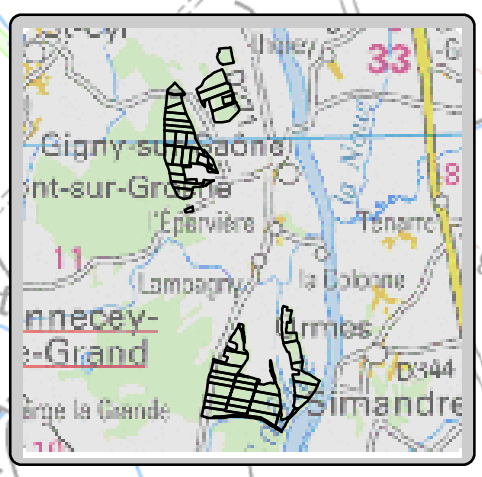

- P1-AUG - Peuplement à aulne glutineux
- P1-CHP - Peuplement à chêne pédonculé
- P1-FRE - Peuplement à frêne
- P2-FRE-CHP - Peuplement à frêne et chêne pédonculé
- PM-FRE - Peuplement mélangé à frêne
- NC - Non concerné

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 8

(Partie sud)

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte des peuplements
Composition

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

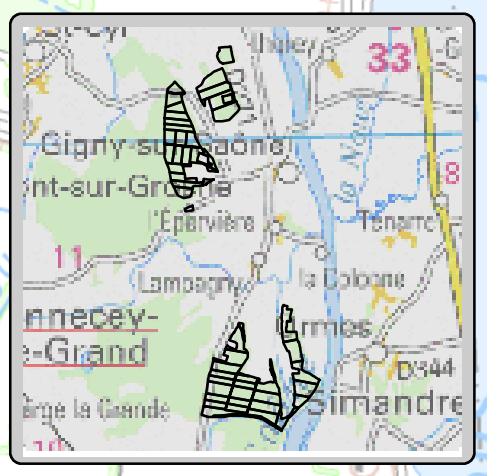

- P1-AUG - Peuplement à aulne glutineux
- P1-CHP - Peuplement à chêne pédonculé
- P1-FRE - Peuplement à frêne
- P2-FRE-CHP - Peuplement à frêne et chêne pédonculé
- PM-FRE - Peuplement mélangé à frêne
- NC - Non concerné

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 9

(Partie nord)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte des peuplements
Capital

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

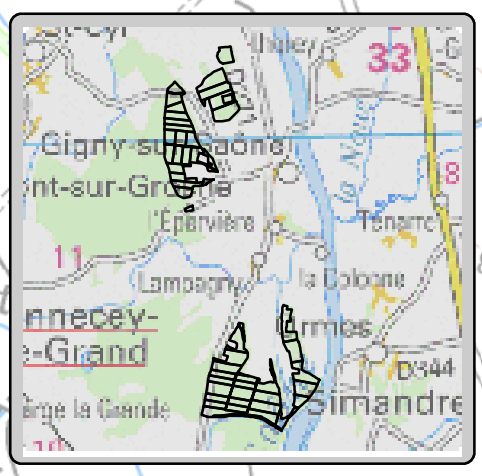

- 0 - Peuplement sans bois précomptables
- 11 - G' et G inférieures à 7m²/ha
- 22 - G' et G entre 7 et 12m²/ha
- 23 - G' entre 7 et 12m²/ha et G entre 12 et 17m²/ha
- 24 - G' entre 7 et 12m²/ha et G entre 17 et 22m²/ha
- 33 - G' et G entre 12 et 17m²/ha
- 44 - G' et G entre 17 et 22m²/ha
- NC - Non concerné

Classes de capital :
1er chiffre : G' = surface terrière des essences de production,
2e chiffre : G = surface terrière toutes essences confondues

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 9

(Partie sud)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte des peuplements
Capital

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

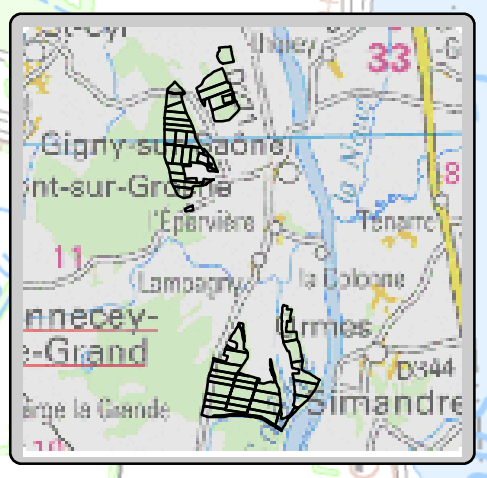

- 0 - Peuplement sans bois précomptables
- 11 - G' et G inférieures à 7m²/ha
- 23 - G' entre 7 et 12m²/ha et G entre 12 et 17m²/ha
- 24 - G' entre 7 et 12m²/ha et G entre 17 et 22m²/ha
- 33 - G' et G entre 12 et 17m²/ha
- 44 - G' et G entre 17 et 22m²/ha
- NC - Non concerné

Classes de capital :
1er chiffre : G' = surface terrière des essences de production,
2e chiffre : G = surface terrière toutes essences confondues

ONF SIG Chalon - CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

TYPOLOGIE DES PEUPLEMENTS

Annexe 10

Les peuplements seront décrits en fonction d'éléments qualitatifs ou quantitatifs
Essences - surface terrière - catégorie de bois

Essences :

* de production

Feuillus : Chêne sessile (CHS) et pédonculé (CHP), frêne (FRE), hêtre (HET), feuillus précieux (F.P) (érables plane (ERP) et sycomore (ERS), orme (ORM), merisier (MER), alisier torminal (ALT), noyer (NOx), cormier (COR), poirier (POI), châtaignier (CHT)), peuplier (PEU)

Résineux : Douglas (DOU), épicéa (EPC), sapin pectiné (S.P), pins (PIN) et autres résineux (A.R)

* d'acompagnement

Autres feuillus : Bouleau, tremble, charme, saule, sorbier des oiseleurs

Surface terrière :

G : Surface terrière de toutes les tiges précomptables (diam. > ou = à 17,5cm)

G' : Surface terrière des essences de production

Catégories de bois :

PB : 17,5 à 27,5 cm

BM : 27,5 à 47,5 cm

GB : 47,5 à 67,5 cm

TGB : 67,5 cm et +

La typologie se définit sur la base de quatres éléments descriptifs (donnant lieu à plusieurs cartes) :

1. Origine du peuplement

F : Futaie régulière
M : Mélange futaie et taillis
T : Taillis
V : Vide boisable

2. Composition en essences de production (par rapport à G')

P1 : Surface terrière d'une essence de production > 65%
P2 Surface terrière de 2 essences de production comprises entre 35% et 65% de G'
PM : Surface terrière d'1 seule essence comprise entre 35% et 65% de G' = peuplement mélangé
PTM : Aucune essence ne dépasse 35% de G' = peuplement très mélangé

Exemple :
P1-CHP : Chêne pédonculé
P2-HET-CHX : Hêtre en mélange avec du chêne indifférencié
PM-CHS : Peuplement mélangé à chênes sessiles
PTM-A.F-A.R : Feuillus et résineux en mélange

3. Structure (proportion en surface terrière de chaque catégorie de diamètre par rapport à G')

S : Semis de moins de 3m de hauteur
G : Gaulis - perchis = tiges de plus de 3m de haut et de moins de 17,5cm de diamètre

Différents codes

GB+TGB<=20% de G'

si BM <= 30%	Peuplement à PB	code 11
Si 30% < BM <= 50%	Peuplement à PB avec BM	code 12
Si 50% < BM <= 70%	Peuplement à BM avec PB	code 21
Si BM > 70%	Peuplement à BM	code 22

20% de G' < GB+TGB < 45% de G'

Si BM <= 20%	Peuplement à PB avec GB	code 13
Si 20% < BM <= 35%	Peuplement irrégulier à PB	code 51
Si BM > 35% et si PB < 10%	Peuplement à BM avec GB	code 23
Si BM > 35% et si PB >= 10%	Peuplement irrégulier à BM	code 52

45% de G' < GB + TGB <75% de G'

Si BM <= 20%	Peuplement à GB avec PB	code 31
Si BM > 20% et si PB >= 10%	Peuplement irrégulier à GB	code 53
Si BM > 20% et si PB < 10%	Peuplement à GB avec BM	code 32

GB + TGB > 75% de G'

Si GB >= TGB	Peuplement à GB	code 33G
Si TGB > GB	Peuplement à TGB	code 33T

4. Capital (déterminé sur la base de G et G')

G' \ G	G <= 7m²	7m²<G<=12m²	12m²<G<=17m²	17m²<G<=22m²	22m²<G<=30m²	G>30m²
G'<= 7m²	Classe 11	Classe 12	Classe 13	Classe 14	Classe 15	Classe 16
7m²<G'<=12m²		Classe 22	Classe 23	Classe 24	Classe 25	Classe 26
12m²<G'<=17m²			Classe 33	Classe 34	Classe 35	Classe 36
17m²<G'<=22m²				Classe 44	Classe 45	Classe 46
22m²<G'<=30m²					Classe 55	Classe 56
G'>30m²						Classe 66

Forêt communale de Gigny-sur-Saône: Tableau synoptique

Annexe 11

UED	UG	GROUPE	ESSENCE OBJECTIF	Surface (ha)	Hauteur (m)	Proportion Surface terrière Essences de production				TOTAL G'	TOTAL G	%FRE	%CHP	%ERC	%AUG	%A.F	Origine BCA	Compo BCA	Structure BCA	Capital BCA
						%PB	%BM	%GB	%TGB											
1.1	1	AMETS	Chene pedoncule 80cm en 115ans	5,49	26	3	24	61	12	10	12	0	83	0	0	17	M	P1-CHP	32	23
2.1	2	JEU	Chene pedoncule 80cm en 115ans	6,38	1	0	0	0	0			0	100	0	0	0	F	P1-CHP	S	0
3.1	3	AMETS	Chene pedoncule 80cm en 115ans	9,92	26	8	27	48	17	10	11	0	91	0	0	9	M	P1-CHP	32	22
4.1	4	PREPA	Chene pedoncule 80cm en 115ans	8,73	26	12	32	37	19	9	10	0	88	0	0	12	M	P1-CHP	53	22
5.1	5	PREPA	Chene pedoncule 80cm en 115ans	8,23	26	3	27	52	18	9	11	0	86	0	0	14	M	P1-CHP	32	22
6.1	6	PREPA	Chene pedoncule 80cm en 115ans	10,16	26	0	33	48	19	9	11	0	82	0	0	18	M	P1-CHP	32	22
7.1	7a	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	7,25	26	11	41	33	16	7	7	48	40	12	0	0	M	P2-FRE-CHP	53	22
7.2	7b	JEU	Chene pedoncule 80cm en 95ans	1,12	7	0	0	0	0			0	100	0	0	0	F	P1-CHP	G	0
8.1	8	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	9,21	26	20	38	27	14	7	7	54	32	14	0	0	M	PM-FRE	52	22
9.1	9z	ATT	Sans objet	1,42	24	35	43	14	7	13	13	33	0	2	65	0	T	P1-AUG	52	33
9.2	9a	JEU	Chene pedoncule 80cm en 95ans	6,18	2	0	0	0	0			0	100	0	0	0	F	P1-CHP	S	0
10.1	10i	IRR	Chene pedoncule 80cm	5,99	26	20	39	24	17	8	8	46	32	21	0	0	M	PM-FRE	52	22
10.2	10a	JEU	Chene pedoncule 80cm en 95ans	2,4	1	0	0	0	0			0	100	0	0	0	F	P1-CHP	S	0
11.1	11a	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	6,61	26	20	39	24	17	7	7	46	32	21	0	0	M	PM-FRE	52	22
11.2	11b	JEU	Chene pedoncule 80cm en 95ans	1,7	1	0	0	0	0			0	100	0	0	0	F	P1-CHP	S	0
12.1	12	AMEJF	Chene pedoncule 80cm en 95ans	8,84	12	0	0	0	0			0	100	0	0	0	F	P1-CHP	G	0
13.1	13	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	7,9	25,3333	11	42	35	12	7	7	57	30	13	0	0	M	PM-FRE	53	22
14.1	14	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	8,46	25,3333	15	44	31	10	6	6	50	34	16	0	0	M	PM-FRE	52	11
15.1	15	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	8,48	25,3333	17	48	23	12	7	7	57	26	18	0	0	M	PM-FRE	52	22
16.1	16	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	7,54	25,3333	11	45	35	9	7	7	58	26	16	0	0	M	PM-FRE	52	22
17.1	17	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	7,8	25,3333	13	43	32	11	7	7	54	32	14	0	0	M	PM-FRE	52	22
18.1	18	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	8,41	25,3333	9	52	30	8	7	7	58	26	16	0	0	M	PM-FRE	23	11
19.1	19	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	6,49	26	7	50	38	6	7	7	54	29	17	0	0	M	PM-FRE	23	22
19.2	19	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	1,92	13	0	0	0	0			0	100	0	0	0	F	P1-CHP	G	0
20.1	20	PAR	Chene pedoncule 80cm en 95ans	6,92	26	14	52	34	0	5	5	52	34	14	0	0	M	PM-FRE	52	11
21.1	21	ATT	Sans objet	8,23	26	9	66	19	6	6	6	70	13	17	0	0	M	P1-FRE	23	11
22.1	22	ATT	Sans objet	8,71	26	5	46	44	5	7	7	74	16	10	0	0	M	P1-FRE	32	22
23.1	23	ATT	Sans objet	8,58	26	5	39	39	17	7	7	64	29	7	0	0	M	PM-FRE	32	22
24.1	24a	ATT	Sans objet	4,19	26	12	41	34	14	6	6	51	36	14	0	0	M	P2-FRE-CHP	53	11
24.2	24b	JEU	Chene pedoncule 80cm en 95ans	4	5	0	0	0	0			0	100	0	0	0	F	P1-CHP	G	0
25.1	25	ATT	Sans objet	8,78	26	7	40	41	12	7	7	66	28	6	0	0	M	P1-FRE	32	22
26.1	26	AMETS	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,53	26	6	36	46	12	10	11	0	94	0	0	6	M	P1-CHP	32	22
27.1	27	AMETS	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,73	26	6	25	54	15	11	13	0	83	0	0	17	M	P1-CHP	32	23
28.1	28	AMETS	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,73	25,25	8	30	42	20	10	11	0	87	0	0	13	M	P1-CHP	32	22
29.1	29	AMETS	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,73	25,3333	3	36	41	20	10	12	0	83	0	0	17	M	P1-CHP	32	22
30.1	30	IRR	Chene sessile 70cm	4,55	24	3	42	41	14	10	11	0	87	0	0	13	M	P1-CHP	32	22
31.1	31	IRR	Chene sessile 70cm	4,88	24	8	50	33	9	11	12	0	90	0	0	10	M	P1-CHP	23	23
32.1	32	IRR	Chene sessile 70cm	4,8	24	10	45	32	13	11	12	0	91	0	0	9	M	P1-CHP	32	23
33.1	33	AMETS	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,58	26	8	42	43	8	11	11	0	95	0	0	5	M	P1-CHP	32	22
34.1	34	AMETS	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,72	26	9	33	45	13	12	13	0	93	0	0	7	M	P1-CHP	32	33
35.1	35	PREPA	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,69	26	13	27	35	25	11	12	0	89	0	0	11	M	P1-CHP	53	22
36.1	36	JEU	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,68	5	0	0	0	0			0	100	0	0	0	F	P1-CHP	G	0
37.1	37	AMEJF	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,63	16	100	0	0	0	20	20	0	100	0	0	0	F	P1-CHP	11	44
38.1	38	AMEJF	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,56	16	100	0	0	0	20	20	0	100	0	0	0	F	P1-CHP	11	44
39.1	39	AMEJF	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,67	16	100	0	0	0	20	20	0	100	0	0	0	F	P1-CHP	11	44
40.1	40	AMEJF	Chene pedoncule 80cm en 115ans	4,6	16	100	0	0	0	20	20	0	100	0	0	0	F	P1-CHP	11	44
41.1	41	AMETS	Chene pedoncule 80cm en 115ans	5,41	24	9	55	32	5	11	17	0	64	0	0	36	M	P1-CHP	23	24
42.1	42	PREPA	Chene pedoncule 80cm en 115ans	3,06	26	3	24	61	12	10	12	0	83	0	0	17	M	P1-CHP	32	23
HSF1.1	HSF1	HSY	Sans objet	3,07													V	NC	NC	NC
HSF2.1	HSF2	HSY	Sans objet	0,52													V	NC	NC	NC
HSF3.1	HSF3	HSY	Sans objet	0,4													V	NC	NC	NC
HSF4.1	HSF4	HSY	Sans objet	0,46													V	NC	NC	NC

Forêt communale de Gigny-sur-Saône :

Annexe 12

Répartition des types de peuplement par parcelles

Type de peuplements (origine, composition, structure et capital)

Surface en ha	F_P1-CHP_S_0	F_P1-CHP_G_0	F_P1-CHP_11_44	M_P1-CHP_23_23	M_P1-CHP_23_24	M_P1-CHP_32_22	M_P1-CHP_32_23	M_P1-CHP_32_33	M_P1-CHP_53_22	M_P1-FRE_23_11	M_P1-FRE_32_11	M_P2-FRE-CHP_53_11	M_PM-FRE_23_11	M_PM-FRE_52_11	M_PM-FRE_32_11	M_PM-FRE_53_11	T_P1-AUG_52_33	V	Total général
NUMPAR																			
1							5,49												**5,49**
2	6,38																		**6,38**
3						9,92													**9,92**
4									8,73										**8,73**
5						8,23													**8,23**
6						10,16													**10,16**
7		1,12										7,25							**8,37**
8														9,21					**9,21**
9	6,18																1,42		**7,6**
10	2,4													5,99					**8,39**
11	1,7													6,61					**8,31**
12		8,84																	**8,84**
13																7,9			**7,9**
14														8,46					**8,46**
15														8,48					**8,48**
16														7,54					**7,54**
17														7,8					**7,8**
18													8,41						**8,41**
19		1,92											6,49						**8,41**
20														6,92					**6,92**
21										8,23									**8,23**
22											8,71								**8,71**
23															8,58				**8,58**
24		4										4,19							**8,19**
25											8,78								**8,78**
26						4,53													**4,53**
27							4,73												**4,73**
28						4,73													**4,73**
29						4,73													**4,73**
30						4,55													**4,55**
31				4,88															**4,88**
32							4,8												**4,8**
33						4,58													**4,58**
34								4,72											**4,72**
35									4,69										**4,69**
36		4,68																	**4,68**
37			4,63																**4,63**
38			4,56																**4,56**
39			4,67																**4,67**
40			4,6																**4,6**
41					5,41														**5,41**
42							3,06												**3,06**
HSF1																		3,07	**3,07**
HSF2																		0,52	**0,52**
HSF3																		0,4	**0,4**
HSF4																		0,46	**0,46**
Total	**16,66**	**20,56**	**18,46**	**4,88**	**5,41**	**51,43**	**18,08**	**4,72**	**13,42**	**8,23**	**17,49**	**11,44**	**14,9**	**61,01**	**8,58**	**7,9**	**1,42**	**4,45**	**289,04**

Annexe 13

(Partie nord)

VALLEE DE LA SAONE D'OUROUX A SIMANDRE

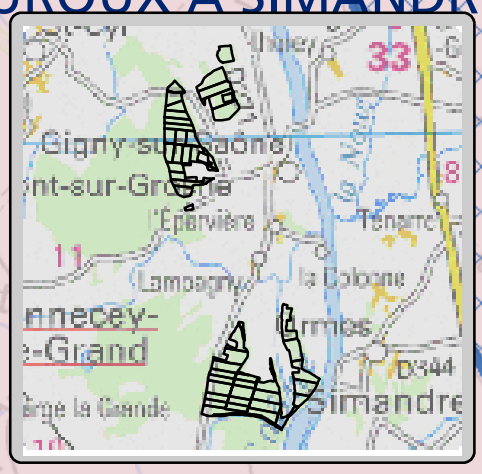

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte des zonages règlementaires

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000

Mètres

- Zone Naturelle d'Interêt Faunistique et Floristique de type 1 (Znieff 1)
- Zone Naturelle d'Interêt Faunistique et Floristique de type (Znieff 2)
- Site d'intérêt communautaire
- Espace naturel sensible

VAL DE SAONE DE CHALON-SUR-SAONE A TOURNUS

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte des zonages règlementaires

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

Annexe 13

(Partie sud)

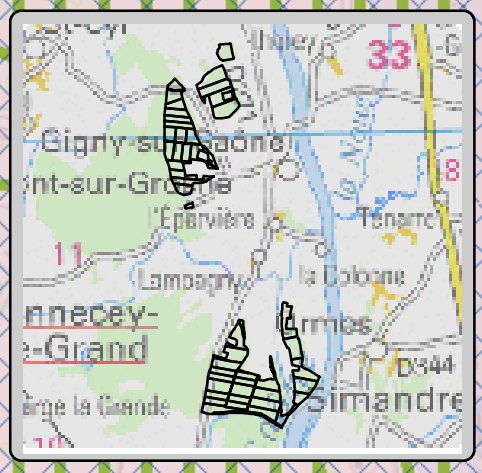

VAL DE SAONE DE CHALON-SUR-SAONE A TOURNUS

- Zone Naturelle d'Interêt Faunistique et Floristique de type 1 (Znieff 1)
- Zone Naturelle d'Interêt Faunistique et Floristique de type (Znieff 2)
- Site d'intérêt communautaire
- Espace naturel sensible

VALLEE DE LA SAONE D'OUROUX A SIMANDRE

FR2600976
Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne

HSF1
HSF2
HSF3

Bois de Servelles et de Vaivre

ONF SIG Chalon CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2022 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 14

(Partie nord)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte des habitats naturels

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

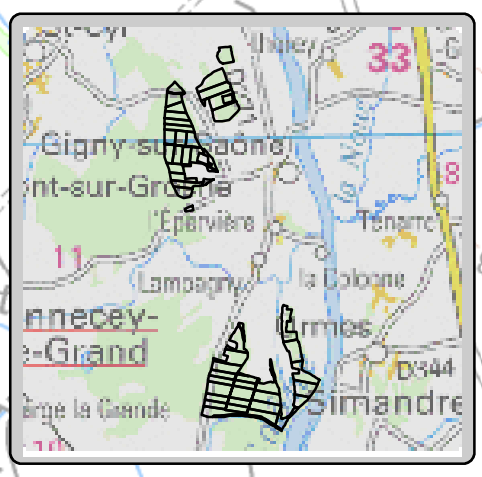

- 41-24 / 9160-3 : Chênaies (pédonculées) mésoneutrophiles à mésoacidiphiles à Stellaire holostée
- 41-51, 9190-1 : Chênaies pédonculées acidiphiles à Molinie bleue
- 44-3 / 91E0-8 : Aulnaies-frênaies des sources et petits ruisseaux (courant faible) à Laîches espacée et pendante
- 44-3, 91E0-11 : Aulanies frênaies à hautes herbes des sols très engorgés
- 44-4 / 91F0-3 : Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle
- Non concerné

ONF SIG Chalon - CC 06/2021 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 14

(Partie sud)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte des habitats naturels

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000

Mètres

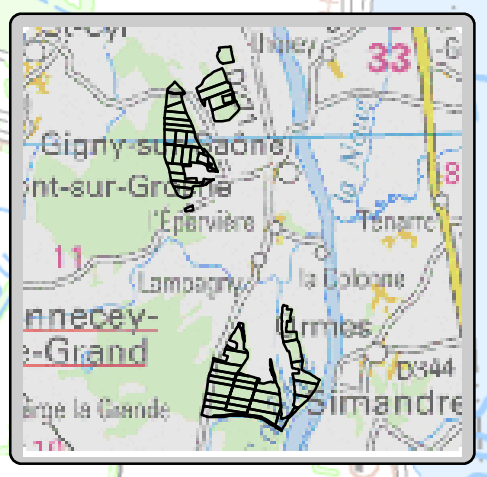

41-24 / 9160-3 : Chênaies (pédonculées) mésoneutrophiles à mésoacidiphiles à Stellaire holostée

41-51, 9190-1 : Chênaies pédonculées acidiphiles à Molinie bleue

44-3 / 91E0-8 : Aulnaies-frênaies des sources et petits ruisseaux (courant faible) à Laîches espacée et pendante

44-3, 91E0-11 : Aulanies frênaies à hautes herbes des sols très engorgés

44-4 / 91F0-3 : Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle

Non concerné

ONF SIG Chalon - CC 06/2021 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 15

(Partie nord)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte des essences objectif

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

- Chêne pédonculé, diamètre 80cm en 95ans
- Chêne pédonculé, diamètre 80cm en 115ans
- Chêne pédonculé, diamètre 80cm
- chêne sessile, diamètre 70 cm
- Sans objet

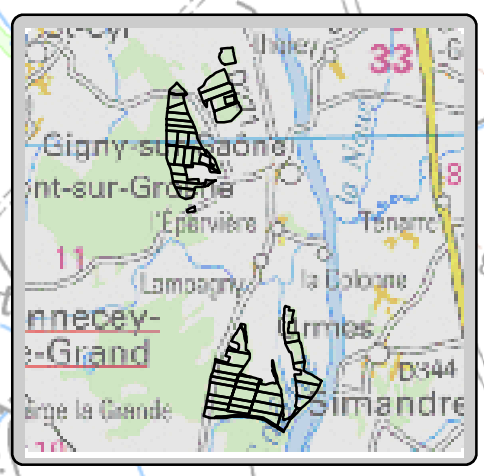

ONF SIG Chalon - CC 06/2021 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca

Carte des essences objectif

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

Annexe 15

(Partie sud)

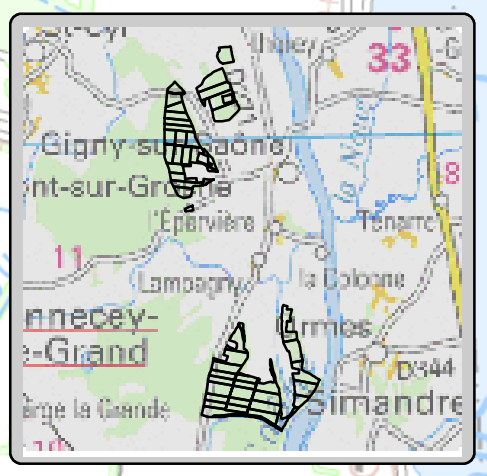

- Chêne pédonculé, diamètre 80cm en 95ans
- Chêne pédonculé, diamètre 80cm en 115ans
- Chêne pédonculé, diamètre 80cm
- chêne sessile, diamètre 70 cm
- Sans objet

ONF SIG Chalon - CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte d'aménagement, des équipements
et de la desserte

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

Annexe 16

(Partie nord)

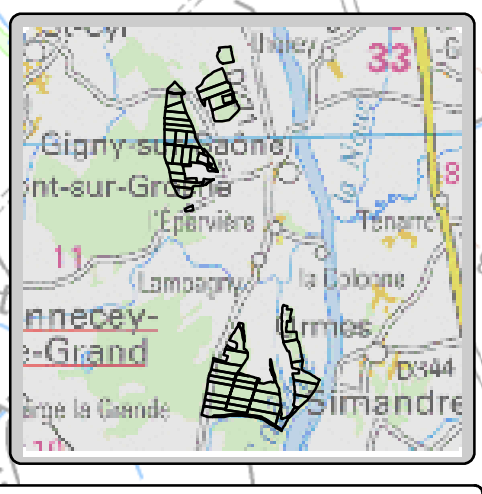

- PAR : Futaie par parquets
- PREPA : Amélioration de TSF en conversion - Préparation à la régénération
- AMETS : Amélioration de TSF en conversion
- JEU : Amélioration de futaie jeune (feuillue et résineuse)
- AMEJF : Amélioration de jeune futaie feuillue
- IRR : Irrégulier et conversion
- ATT : Attente
- HSY : Hors sylviculture

Nature et utilisation de la desserte

- Route revêtue utilisable par un grumier
- Route empierrée utilisable par un grumier
- Route empierrée d'utilisation non décrite
- Piste en terrain naturel utilisable par un débardeur
- Piste en terrain naturel d'utilisation non décrite

Equipement

- Arbre remarquable, arboretum
- Barrière
- Terrier
- Mare
- Sentier de randonnée

ONF SIG Chalon - CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte d'aménagement, des équipements
et de la desserte

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

Annexe 16

(Partie sud)

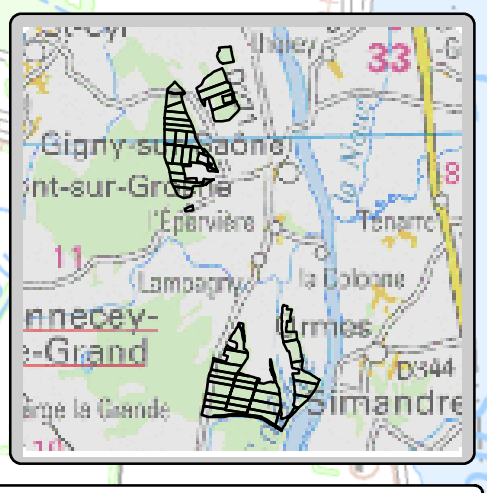

- PAR : Futaie par parquets
- PREPA : Amélioration de TSF en conversion - Préparation à la régénération
- AMETS : Amélioration de TSF en conversion
- JEU : Amélioration de futaie jeune (feuillue et résineuse)
- AMEJF : Amélioration de jeune futaie feuillue
- IRR : Irrégulier et conversion
- ATT : Attente
- HSY : Hors sylviculture

Equipement

- Arbre remarquable, arboretum
- Barrière
- Terrier
- Mare
- Sentier de randonnée

Nature et utilisation de la desserte

- Route revêtue utilisable par un grumier
- Route empierrée utilisable par un grumier
- Route empierrée d'utilisation non décrite
- Piste en terrain naturel utilisable par un débardeur
- Piste en terrain naturel d'utilisation non décrite

ONF SIG Chalon - CC 09/2022 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Forêt communale de Gigny-sur-Saône :

Annexe 17

Possibilité Volume

COUPES		CHX50+	CHX30/45	CHX25-	FRE40+	FRE40-	CHA	A.F	Total Tiges	HOUPPIER	TAILLIS	TOTAL
d'Amélioration de conversion des TSF	Surface	157,16	157,16	157,16	157,16	157,16	157,16	157,16	157,16	157,16	157,16	157,16
	Volume/ha	4,03	2,15	0,43	0,00	0,00	0,23	0,93	7,77	6,45	16,88	31,10
	Volume/an	31,68	16,88	3,34	0,00	0,00	1,83	7,33	61,06	50,67	132,63	244,36
	Volume 20 ans	633,66	337,54	66,84	0,00	0,00	36,64	146,55	1221,22	1013,38	2652,60	4887,20

		CHX50+	CHX30/45	CHX25-	FRE40+	FRE40-	CHA	A.F	Total Tiges	HOUPPIER	TAILLIS	TOTAL
d'Amélioration futaie feuillue	Surface	94,26	94,26	94,26	94,26	94,26	94,26	94,26	94,26	94,26	94,26	94,26
	Volume/ha	0,00	5,67	25,13	0,00	0,00	1,09	4,35	36,24	3,15	0,00	39,39
	Volume/an	0,00	26,74	118,44	0,00	0,00	5,12	20,49	170,79	14,85	0,00	185,64
	Volume 20 ans	0,00	534,70	2368,71	0,00	0,00	102,47	409,89	3415,78	297,02	0,00	3712,80

		CHX50+	CHX30/45	CHX25-	FRE40+	FRE40-	CHA	A.F	Total Tiges	HOUPPIER	TAILLIS	TOTAL
Irrégulières	Surface	36,75	36,75	36,75	36,75	36,75	36,75	36,75	36,75	36,75	36,75	36,75
	Volume/ha	2,70	2,53	0,68	0,00	0,00	0,21	0,83	6,95	5,61	12,56	25,11
	Volume/an	4,96	4,64	1,25	0,00	0,00	0,38	1,53	12,77	10,30	23,07	46,14
	Volume 20 ans	99,25	92,89	24,94	0,00	0,00	7,66	30,65	255,38	206,02	461,40	922,80

		CHX50+	CHX30/45	CHX25-	FRE40+	FRE40-	CHA	A.F	Total Tiges	HOUPPIER	TAILLIS	TOTAL
Sanitaires	Surface	711,53	711,53	711,53	711,53	711,53	711,53	711,53	711,53	711,53	711,53	711,53
	Volume/ha	0,55	0,59	0,15	1,02	1,35	0,13	0,52	4,30	2,84	7,14	14,28
	Volume/an	19,71	20,84	5,38	36,14	48,06	4,59	18,37	153,10	100,89	253,98	507,97
	Volume 20 ans	394,27	416,79	107,53	722,82	961,25	91,86	367,43	3061,95	2017,72	5079,68	10159,35

		CHX50+	CHX30/45	CHX25-	FRE40+	FRE40-	CHA	A.F	Total Tiges	HOUPPIER	TAILLIS	TOTAL
TOTAL	Surface	999,70	999,70	999,70	999,70	999,70	999,70	999,70	999,70	999,70	999,70	999,70
	Volume/ha	1,13	1,38	2,57	0,72	0,96	0,24	0,95	7,96	3,54	8,20	19,69
	Volume/an	56,36	69,10	128,40	36,14	48,06	11,93	47,73	397,72	176,71	409,68	984,11
	Volume 20 ans	1127,17	1381,92	2568,02	722,82	961,25	238,63	954,52	7954,34	3534,14	8193,68	19682,15

Forêt communale de Gigny-sur-Saône

Annexe 18

Typologie des peuplements RecPrev

Principe : un code peuplement est formé de la concaténation de 4 identifiants (structure - composition - calibre - capita

Structures	Nom	Identifiant
Vide non boisé et destiné à le rester (au moins à moyen terme)	Vide non boisable	**VNB**
Vide temporairement non boisé	Vide boisable	**VBO**
Taillis non productif ou Taillis sous futaie à réserves de très faible hauteur dominante	Taillis et TSF à faible potentiel	**T**
Mélange futaie taillis et conversion/transformation non souhaitable	Taillis sous futaie	**S**
Mélange futaie taillis et conversion/transformation souhaitable (y compris les taillis productifs)	Taillis sous futaie en conversion	**C**
Futaie issue de conversion ou transformation, à structure régulière	Futaie régulière	**F**
Futaie issue de conversion ou transformation, à structure irrégulière	Futaie irrégulière	**I**

Le type VNB est un milieu naturel. Les emprises artificielles (routes, lignes edf...) sont hors cadre et non décrites comme peuplements
Le type T correspond à un type de formation boisée où la production de bois d'oeuvre paraît irréaliste

Composition

CHP: Chêne pédonculé (> 70 %)
CHR: Chêne rouge (> 70 %)
CHS: Chêne sessile (> 70 %)
CHX: Chêne sessile et pédonculé (> 70 %)
CHH: Chênes (sessile et pédonculé) et hêtre entre 30 et 70 %
CHM: Chênes pédonculé et/ou sessile en mélange (entre 30 et 70 %) avec d'autres feuillus
HET: Hêtre (> 70 %)
HEM: Hêtre en mélange (entre 30 et 70 %) avec d'autres feuillus
FRE: Frênes divers (> 70 %)
PEU: Peupliers issus de clones
ROB: Robinier
AFM: Autres feuillus (exclus chênes, hêtre, frêne, peupliers, robinier) (> 70 %)
FRM: Feuillus et résineux en mélange (entre 30 et 70 % de chacun)
DOU: Douglas (> 70 %)
EPC: Epicéa commun (> 70 %)
CED: Cèdres divers (> 70 %)
PIN: Tous les pins (> 70 %)
S.P: Sapin pectiné (> 70 %)
SPE: Sapin pectiné et épicéa entre 30 et 70 % S.P ou EPC dominant
ARM: Autres résineux (exclus sapin pectiné, épicéa commun, douglas, cèdres, pins) y compris tous les mélanges autres que sapin épicéa.

Calibre

Evaluation de l'mportance relative des catégories **PB** (Petits Bois) **BM** (Bois moyens) **GB** (Gros Bois) et **TGB** (Très gros bois)
avec diam en cm PB : 17,5 (12,5 en futaie) à 27,5 BM : 27,5 à 47,5 GB : 47,5 à 67,5 TGB : 67,5 et plus
en ne prenant en compte que les essences **objectifs principales et associées** de l'**étage dominant**

Petits bois prépondérants	**P**	Régénération en cours	**R**
Bois Moyens prépondérants	**M**	Semis ou plantations inférieurs à 3 m	**S**
Gros bois prépondérants	**G**	Futaies non commercialisables	**E**
Très Gros Bois prépondérants	**T**	(classes 4 à 6 de la BDR)	
Pas de prépondérance d'un produit seul (irrégulier	**I**		

Sous-types pour le calibre I (% en nombre

si % GB+TGB < 20 %	**PB/BM**
si 20 % < % GB+TGB < 50 % et % BM < 25 %	**PB/GB**
si 20 % < % GB+TGB < 50 % % BM > 25 % et % PB < 25 %	**BM/GB**
si 20 % < % GB+TGB < 50 % % BM > 25 % et % PB > 25 %	**IR**

Précisions pour calibres G et T (% en nombre)
G si % GB+TGB > 50 % et % GB > % TGB
T si % GB+TGB > 50 % et % GB < % TGB

Capital

Prendre en compte la **surface terrière** des tiges de plus de 17,5 cm de diamètre (12,5 en futaie

	Code
Peuplement clair à capitaliser	**1**
Peuplement à capital correct	**2**
Peuplement trop chargé à décapitaliser	**3**

Suffixes possibles

Pour les VNB : **P** (pelouses) **L** (landes et fruticées) **E** (éboulis rochers et équivalent) **M** (marécageux) **A** (Autres)
Pour les TSF : **X** (impénétrable)

Codes des coupes

Coupes de régénération

RA	Rase
RB	Rase par bandes
RTR	Rase par trouées
RCV	Relevé de couvert
RE	Ensemencement
RD	Définitive
RS	Secondaire
RAB	Abri

Coupes dans un peuplement de Taillis sous Futaie

APR	Préparation
ACT	Amélioration en conversion (BO et BI)
ACO	Amélioration en conversion (BO)
ACI	Amélioration en conversion (BI)
SF	Coupe de taillis sous futaie
TS	Coupe de taillis simple

Coupes d'amélioration dans un peuplement de futaie

Peuplement feuillu

Ax	Amélioration de rang x (de 1 à 5)
APB	Amélioration dans des petits bois
ABM	Amélioration dans des bois moyens
AGB	Amélioration dans les gros bois

Peuplement résineux

Ex	Eclaircie de rang x (de 1 à 9 - ex : E2 pour deuxième éclaircie)

Coupes diverses

IRR	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (BO et BI)
IBO	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (BO)
IBI	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (BI)
EM	Emprise
EMC	Ouverture de cloisonnements d'exploitation (sans intervention entre)
AS	Sanitaire
AX	Extraction (en amélioration)

Annexe 19

(Partie nord)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte de la sensibilité des sols
au tassement et des cloisonnements

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

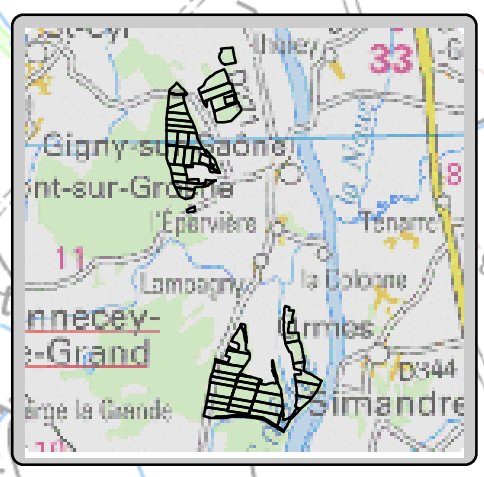

- Sols moyennement sensibles - cloisonnements praticables une partie de l'année
- Sols sensibles - cloisonnements impraticables une grande partie de l'année
- Sols très sensibles - cloisonnements impraticables quasiment toute l'année
- Non concerné

- Réseau de vidange suffisant et pérenne
- Réseau de vidange à créer
- Non Concerné

ONF SIG Chalon - CC 06/2021 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Annexe 19

(Partie sud)

Office National des Forêts

Forêt communle de Gigny sur Saône

289 Ha 04 a 39 ca
Carte de la sensibilité des sols
au tassement et des cloisonnements

N

1:10 000

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

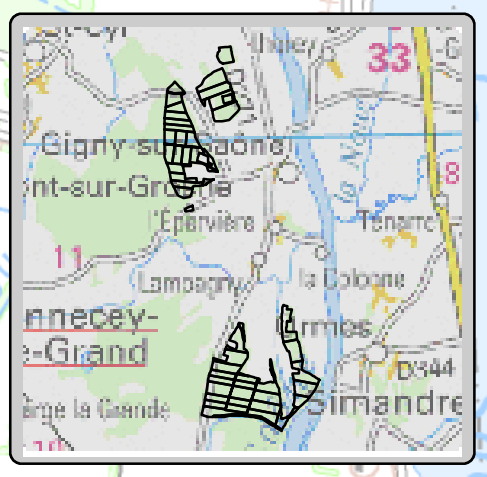

- Sols moyennement sensibles - cloisonnements praticables une partie de l'année
- Sols sensibles - cloisonnements impraticables une grande partie de l'année
- Sols très sensibles - cloisonnements impraticables quasiment toute l'année
- Non concerné

- Réseau de vidange suffisant et pérenne
- Réseau de vidange à créer
- Non Concerné

ONF SIG Chalon - CC 06/2021 - Tous droits réservés © ONF Paris 2020 - ©IGN PARIS, 2015

Lexique

Affouage : dans une forêt communale (ou sectionale), bois accordé - "délivré" - dans certaines conditions aux habitants de la commune (ou de la section de commune) pour les besoins du foyer. L'affouage est généralement constitué de bois de chauffage.

Amélioration (opérations d') : ensemble des travaux sylvicoles et des coupes réalisées dans un peuplement à l'issue des opérations de régénération (hauteur moyenne des plants > 3 mètres) et qui concourent, tout au long du cycle sylvicole, à assurer le dosage des essences en mélange, le bon état sanitaire et la vigueur du peuplement avec un développement optimal des arbres objectif.

Aménagement (forestier) : l'aménagement d'une forêt est un document qui, sur la base d'une analyse préalable de la forêt, de son environnement économique et social et de sa gestion passée, fixe les objectifs à atteindre et planifie, pour une durée de 15 à 25 ans, les interventions en coupes et en travaux dans le but de garantir la gestion durable d'une forêt bénéficiant du régime forestier.

Catégories de bois (calibre) : ensemble de classes de diamètres (mesuré à 1,30 m au dessus du sol). En futaie régulière, on distingue généralement :

- les gaules (2,5 cm < D ≤ 7,5 cm), et les perches (7,5 cm < D ≤ 17,5 cm),
- les Petits Bois (17,5 cm < D ≤ 27,5 cm), identifiés "PB",
- les Bois Moyen (27,5 cm < D ≤ 47,5 cm), identifiés "BM",
- les Gros Bois (47,5 cm < D ≤ 67,5 cm), identifiés "GB",
- les Très Gros Bois (D > 67,5 cm), généralement identifiés "TGB".

Cloisonnement : ouverture linéaire plus ou moins large réalisée dans les peuplements forestiers pour en faciliter l'accès et permettre les travaux ou l'exploitation en respectant au mieux les sols.

Conversion : passage d'un taillis-sous-futaie (TSF) à une futaie - futaie régulière ou futaie irrégulière - en conservant les mêmes essences principales.

Dégagement (de semis) : opération consistant, par des moyens manuels, mécaniques ou chimiques, à favoriser les semis ou les plants des essences recherchées aux dépens des espèces végétales concurrentes (ligneuses ou herbacées).

Dépressage : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis (H > 3 m) consistant à sélectionner et à desserrer les tiges d'essences objectif (essence principale et essences associées).

Eclaircie : coupe réduisant le nombre de tiges d'un peuplement pour favoriser la croissance des tiges restantes, notamment celles des arbres objectif.

Essence-objectif : essence qui joue le rôle principal eu égard aux objectifs et qui détermine la sylviculture à appliquer.

Exploitabilité : dimension (diamètre) à partir de laquelle un arbre ou un peuplement doivent être récoltés pour une valorisation optimale. On en déduit généralement un âge moyen d'exploitabilité.

Futaie irrégulière : peuplement comportant des arbres d'âges différents et dont les coupes juxtaposent dans le temps et à l'échelle de l'unité de gestion, des opérations de régénération et d'amélioration.

Futaie régulière : peuplement comportant des arbres sensiblement du même âge - et du même diamètre - à l'échelle de l'unité de gestion (parcelle, sous-parcelle), ce peuplement étant issu de semis ou de plantation (exceptionnellement de rejets : *futaie sur souche*).

Groupe : ensemble d'unités de gestion regroupées dans l'aménagement de la forêt pour recevoir les mêmes opérations sylvicoles (groupe de régénération, d'amélioration).

Habitat (naturel): milieu géographique qui réunit les conditions nécessaires à l'existence d'une espèce animale ou végétale.

Houppier : ensemble des branches d'un arbre.

Îlot de sénescence : petit peuplement laissé en évolution libre, sans intervention culturale et conservé durant toute la vie du peuplement, jusqu'à l'effondrement des arbres et leur renouvellement naturel.

Îlot de vieillissement : petit peuplement qui bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé, les arbres étant récoltés avant dépréciation de leur bille de pied.

Martelage : opération de marquage des arbres des arbres destinés à être coupés. Le martelage s'effectue généralement au moyen du marteau forestier et de la peinture.

Nettoiement : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis (H > 3 m) et consistant à doser la composition du jeune peuplement par enlèvement de tiges d'essences concurrentes ou indésirables (loups, tiges mal conformées, malades, frotteuses,…) et menaçant des tiges d'avenir.

Peuplement (forestier) : ensemble des végétaux ligneux (arbustes et arbrisseaux exclus) croissant sur une surface déterminée.

Régénération (opérations de) : opérations de renouvellement d'un peuplement forestier (ou d'un arbre) parvenu au stade de sa récolte. On distingue deux modes de régénération qui peuvent être combinés :

- la *régénération naturelle* réalisée à partir de la germination des graines produites par le peuplement (ou l'arbre) à régénérer,
- la *régénération artificielle* réalisée à partir de plants (plantation) ou, exceptionnellement, à partir de semences.

Rémanents (d'exploitation) : bois, branchages et débris résultant de l'exploitation forestière et considérés comme des sous-produits pouvant, soit rester sur le parterre de la coupe après son exploitation, soit être mobilisés.

Rotation : délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (éclaircie, amélioration, régénération, taillis,…) sur la même unité de gestion.

Station : étendue de terrain homogène dans ses conditions physiques (climat, sol, exposition) et biologiques (dynamique de la végétation) sur laquelle on peut pratiquer la même sylviculture et espérer la même production.

Structure (d'un peuplement) : elle est appréciée au niveau de l'unité de gestion, en fonction de l'éventail des classes de diamètres (et d'âges) significativement représentées sur l'unité. On distinguera deux types de structures : la *structure régulière* et *la structure irrégulière*.

Surface d'équilibre : dans une série ou une forêt traitée en futaie régulière (ou en conversion de TSF en futaie régulière), surface de référence qu'il faudrait régénérer durant la période d'application d'un aménagement pour arriver à l'équilibre des classes d'âges.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement) : superficie de la section de la tige (ou des tiges) mesurée à 1,30 m du sol. La surface terrière, ramenée à l'hectare et exprimée en m² a pour symbole "G". C'est un paramètre très important en foresterie, il renseigne sur l'importance du couvert, la concurrence entre les arbres et le capital sur pied. Très facile à mesurer sur le terrain

Taillis : peuplement formé de tiges issues de rejets de souches (par opposition à la futaie composée d'arbres en général issus de semences).

Taillis-sous-futaie : peuplement forestier constitué d'un taillis simple surmonté d'une futaie d'arbres d'âges variés.

Traitement (sylvicole) : le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles conduites sur une unité de gestion ou un ensemble d'unités. Il détermine la structure des peuplements ou l'évolution vers cette structure.

Unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) : division élémentaire de la forêt constituant l'unité de planification (objectif et suivi de la gestion) la plus homogène possible.

Voirie (1) – Voies communales : voies appartenant au domaine public de la commune et affectées à la circulation publique.

Voirie (2) – Chemins ruraux : chemins appartenant au domaine privé de la commune, non classés dans la voirie communale en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 et affectés à l'usage du public.

Voirie (3) – Chemins d'exploitation : chemins permettant l'accès à divers fonds, ils ne sont pas obligatoirement ouverts au public et sont réputés appartenir aux propriétaires riverains.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) : zone inventoriée correspondant à des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur la richesse biologique de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces rares ou menacées.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : zones désignées en application des directives européennes relative aux oiseaux et aux habitats et sur lesquelles des mesures spéciales de préservation et conservation doivent être prises. ZPS et ZSC constituent le réseau Natura 2000.

12/10/2022

Bonjour Monsieur GAILLET,
Je vous remercie pour votre sollicitation et vous prie de bien vouloir m'excuser pour le retard de ma réponse.

Voici mes remarques dans votre texte d'origine :

GIGNY :

- Les jeunes peuplements issus des précédentes régénérations seront traitées en futaie régulière avec coupes d'amélioration. Les plus jeunes feront encore l'objet de travaux sylvicoles.
- Les parcelles 30 à 32, sur sols hydromorphes se verront appliquer un traitement en Irrégulier (rotation de 10 ans – Pourquoi pas 20 ans comme d'habitude ? Pour se donner la possibilité de revoir la copie plus vite ???) avec le CHS (Je ne suis pas favorable à changer l'essence objectif par introduction de plans de CHS au dépend du CHP. Sur ce type de sol on trouve plus souvent du CHP même si la régé est difficile et l'avenir du CHP incertain) comme essence objectif, et complément en Pin Maritime (introduction d'une essence qui n'a rien à faire ici même si je comprends l'objectif d'adaptation au changement climatique). Expérimentation à faire sur des zones sans enjeux patrimoniaux.
- L'aulnaie de la parcelle 9 est en évolution naturelle (ça c'est bien mais la surface en question est toute petite !)
- Le massif chalarosé (parcelles 7 à 25) se voit appliquer un traitement en Parquets (objectif CHP) avec une rotation de 5 ans, avec uniquement des coupes sanitaires (ce type de traitement sylvicole me semble intéressant même si je le connais mal : au lieu de traiter la totalité de la parcelle en même temps on travail par bouquet homogène ce qui induit des différences de stade au sein d'une même parcelle, c'est ça ?). Concernant la surface à renouveler dans les 20 ans, on fera une distinction entre les parcelles ruinées où il n'est pas urgent d'intervenir, les parcelles bien touchées où on régénérera par parquets en plein (60% de la surface de la parcelle environ), et les autres parcelles où l'on pourra intervenir par placeaux sur 35% de la surface de la parcelle. L'idéal serait d'introduire des essences à croissance rapide pour relais de production (peuplier, noyer, tulipier, aulne) (ça en revanche j'aime beaucoup moins, pour ne pas dire que j'y suis défavorable ! Il s'agit ici de compenser le manque de revenue sur les premières années de conversion. De plus les essences sont allochtones et on ne sait pas comment le milieu va réagir) sur certains parquets/placeaux à hauteur de 30%.
  La parcelle 10i, qui est subventionnée en travaux, sera classée dans le groupe IRR avec rotation de 5ans (sanitaire).
- Le reste de la forêt (peuplement sain) sera classée en amélioration de taillis sus futaie avec intervention légère dans la futaie (sanitaire stricte vu le faible capital), les parcelles les plus mures seront dans le groupe de Prépa. Rotation de 15ans.

Ainsi pour ces 2 forêts, les orientations de gestion et les interventions envisagées sont conformes au Docob, excepté l'introduction par placeaux des essences telles que l'aulne, le peuplier, le noyer (Défavorable à ces introductions. Si toutefois introduction d'Aulne, attention à l'essence ! Je sais qu'il n'y a pas que le glutineux et certains sont allochtones !). Peupliers noirs ?

Cependant compte tenu de la crise sanitaire et du changement climatique, approuveriez-vous cette gestion afin de garantir une diversité dans la forêt et augmenter la résilience de ces massifs face aux aléas à venir ? J'émets de grosses réserves… Je ne cautionne pas du tout cette approche d'introduire systématiquement de nouvelles espèces en prévision du changement climatique et soit disant pour enrichir la forêt.
J'entends bien l'argument économique, mais je ne suis pas sûr que l'introduction de relais de production compensent les pertes des communes. Par contre, aucun recul sur les conséquences de ces introductions au niveau écologique ?
La lutte contre les EEE est une des priorités de notre établissement. Nous allons d'ailleurs lancer le Plan de Gestion EEE à l'échelle du Val de Saône d'ici mars 2023. Vous comprendrez donc aisément que ces orientations me contrarient.

A votre disposition pour en rediscuter de vive voix.

Bien cordialement,

Nicolas TERREL
Chef du Pôle Milieux Naturels
Coordonnateur Natura 2000

06 78 87 68 60

Siège de Mâcon
220 rue du Km 400 - 71000 MACON

www.eptb-saone-doubs.fr

Le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), en application au 25 mai 2018, renforce vos droits individuels. A ce titre, nous vous informons que vos données font l'objet d'un traitement sous forme d'un annuaire et d'une liste de diffusion dans le cadre des activités de l'Établissement. Ces données ne sont pas utilisées à des fins commerciales et publicitaires. En nous contactant, vous pouvez, à tout moment, exercer vos droits en terme de protection des données : droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition.